

MANUEL D'INSTRUCTION

Enquête sur les statistiques d'emploi culturel

Montréal, Novembre 2016

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Introduction	4
Portée de l'enquête	4
Partie 1. Concepts et définitions	6
1.1 Situation de travail de la population.....	6
1.2 Caractéristiques de la population en emploi	7
1.3 Définition de l'emploi culturel	8
1.3.1 Type de profession	9
1.3.2 Domaines culturels	9
1.3.3 Patrimoine culturel immatériel.....	9
1.3.4 Type d'industrie	11
Partie 2. Contenu de l'enquête	13
2.1 Description de l'enquête	13
2.2 Contrôles de validation	14
2.3 Tableaux CE10 et CE11 : Population en emploi par codes culturels détaillés à 3 ou 4 chiffres CITP-08 et CITI Rév.4.....	14
2.4 Codes décrivant le statut des données	15
Partie 3. Méthodologies d'estimation	17
3.1 Estimation de l'Emploi Culturel.....	17
3.2 Cas non spécifiés	18
3.2.1 Catégorisation culturelle	18
3.2.2 Autres cas	18
3.3 Types d'estimation.....	18
3.3.1 Conversion d'une classification nationale à internationale.....	19
3.3.2 Estimations pour les codes à 3 chiffres.....	20
3.3.3 Éducation culturelle	21
3.3.4 Codes culturels partiels des classifications CITP-08 et CITI Rév.4	23
Annexe I. Tableau des correspondances entre les classifications CITE 1997 et CITE 2011	26
Annexe II. Liste des codes culturels à 4 chiffres de la classification CITP-88	27

Annexe III. Liste des codes culturels à 4 chiffres de la classification CITI Rév.3.1	29
Annexe IV. Correspondance entre les codes partiels à 3 chiffres et à 4 chiffres de la classification CITP-08.....	30
Annexe V. Correspondance entre les codes partiels à 4 chiffres des classifications CITP-88 et CITP-08	32
Annexe VI. Correspondance entre les codes partiels à 3 chiffres et à 4 chiffres de la classification CITI Rév.4	34
Annexe VII. Correspondance entre les codes partiels à 4 chiffres et à 4 chiffres de la classification CITI Rév.3.1	35
Annexe VIII. Description des codes culturels à 4 chiffres de la classification CITP-08	37
Annexe IX. Description des codes culturels à 4 chiffres de la classification CITI Rév.4	45

Liste des schémas

Schéma 1. Diagramme de la structure des données	6
Schéma 2. Matrice de l'emploi culturel (Tableau CE2)	8
Schéma 3. Situations possibles pour les estimations	17
Schéma 4. Correspondance entre classification nationale et internationale	19
Schéma 5. Exemple d'allocation uniforme à partir de 3 chiffres	22
Schéma 6. Codes culturels à 3 chiffres dans les classifications CITP et CITI	21
Schéma 7. Préserver les caractéristiques des codes partiels	24

Liste des tableaux

Tableau 1. Codes de profession à 4 chiffres de la classification CITP-08 tels que définis dans le CSC de l'UNESCO de 2009	10
Tableau 2. Codes de profession à 4 chiffres de la classification CITP-08 tels que définis dans les domaines culturels du CSC de 2009	11
Tableau 3. Codes à 4 chiffres pour le Patrimoine culturel immatériel de la classification CITP-08	11
Tableau 4. Codes d'industrie à 4 chiffres de la classification CITP-08 tels que définis dans le CSC de l'UNESCO de 2009	12
Tableau 5. Liste des variables par section.....	13
Tableau 6. Exemple de seuils nationaux de fiabilité	15
Tableau 7. Champs culturels de l'éducation et de la formation	22
Tableau 8. Coefficients des codes culturels partiels.....	23

INTRODUCTION

Avant de remplir le questionnaire de l'enquête, les répondants sont tenus de lire avec attention les instructions suivantes.

Le présent document délivre des instructions sur la façon de répondre à l'enquête de l'ISU sur les statistiques de l'emploi culturel. Il inclut des explications et des définitions pour toutes les variables utilisées dans le questionnaire.

L'enquête est constituée de :

1. un Questionnaire sur les statistiques de l'emploi culturel (UIS_CLT_CE_2016_FR)
2. un Questionnaire sur les métadonnées de l'emploi culturel (UIS_CLT_CE_M_FR)

Veillez remplir toutes les cases du questionnaire, en commençant par les cases vides ou non grisées. Les totaux seront calculés automatiquement.

Classifications requises

Pour répondre à l'enquête de l'ISU sur les statistiques de l'emploi culturel, il est nécessaire d'avoir recours aux classifications de profession et d'industrie. Sont acceptées les classifications de profession CIP-08, CIP-88 ou toute classification nationale ou régionale correspondant à ces deux classifications. Sont acceptées les classifications d'industrie CITI Rév.4, CITI Rév.3.1 ou toute classification nationale ou régionale correspondant à ces deux classifications.

Par ailleurs, les données doivent être codées au moyen de codes à 3 chiffres ou plus pour les professions comme pour les industries. Veillez remplir le Questionnaire sur les métadonnées de l'emploi culturel pour indiquer la classification utilisée dans votre pays.

PORTÉE DE L'ENQUÊTE

Les données seront recueillies en fonction des critères suivants :

- Moyennes annuelles
- Population âgée de 15 ans et plus
- Année de référence : 2015 (ou l'année la plus récente disponible)
- Enquête appliquée à l'échelle nationale
- Estimations pondérées
- L'Enquête sur la population active (EPA) est la source de données à privilégier. Une autre source de données pourra être acceptée si : i) aucune EPA récente n'a été conduite, ou ii) la source de données alternative rassemble des données plus complètes.

Les données seront recueillies en fonction des variables sociodémographiques suivantes :

Sexe

Homme, Femme et le Total

Âge

Dans cette enquête, la variable de l'âge est recueillie en fonction des cohortes d'âge suivantes :

- 15 à 24 ans
- 25 à 64 ans
- 65 ans et plus

Niveau d'éducation atteint le plus élevé

Le niveau d'éducation atteint le plus élevé est généralement certifié par un diplôme reconnu. Dans cette enquête, le niveau d'éducation devra être recueilli conformément à la Classification Internationale Type de l'Éducation de 2011 (CITE).

Les données seront recueillies en fonction des niveaux d'éducation combinés suivants :

- Aucune scolarisation au primaire
- Primaire complété ou non complété
- Enseignement secondaire ou post-secondaire non-supérieur
- Enseignement supérieur

Si votre pays utilise la classification CITE 1997, veuillez-vous référer au tableau de correspondance entre les classifications CITE 1997 et CITE 2011 fourni à l'**Annexe I**.

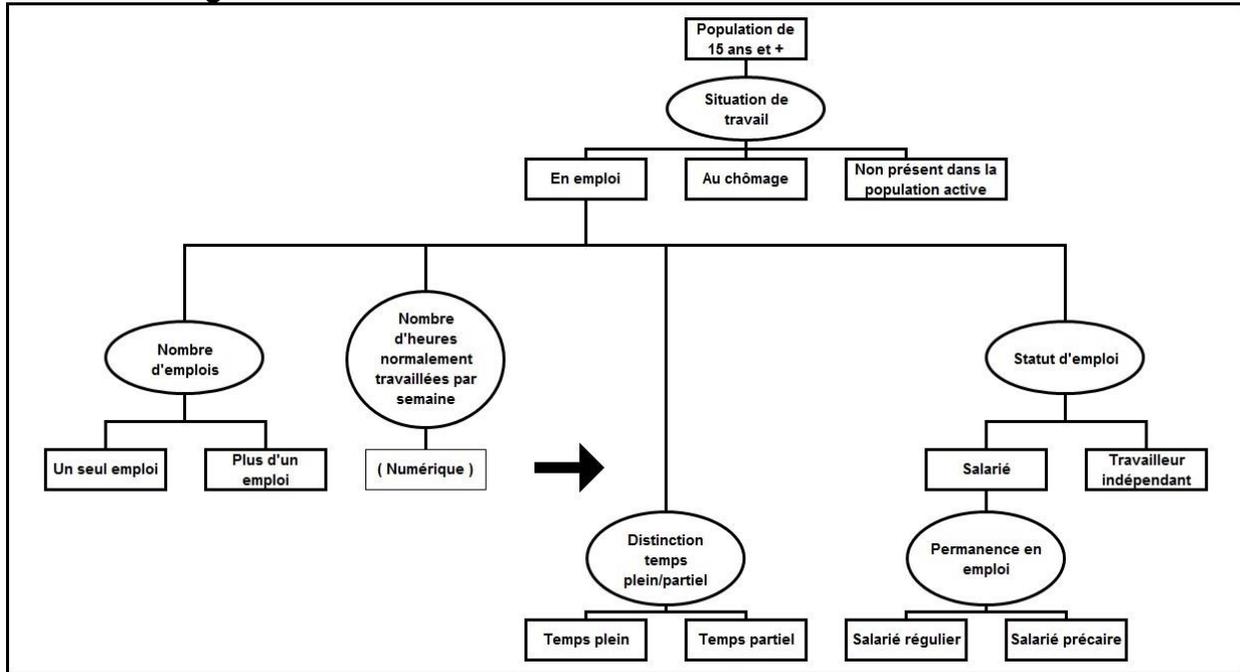
Lorsque les définitions des variables ne correspondent pas aux définitions précisées dans ce manuel d'instruction, veuillez noter la définition retenue dans le Questionnaire sur les métadonnées.

Partie 1. CONCEPTS ET DÉFINITIONS

Cette partie présente les définitions qui précisent la portée de la collecte de données.

Le **schéma 1** détaille les variables socioéconomiques recueillies dans cette enquête.

Schéma 1. Diagramme de la structure des données



1.1 Situation de travail de la population

Les définitions employées dans cette enquête s'appuient sur celles fournies par l'Organisation Internationale du Travail (OIT).¹

Pour plus de détails sur les définitions de ces groupes par l'OIT, veuillez-vous référer aux **recommandations de l'OIT**.

Situation de travail

La situation de travail d'une personne est définie comme faisant partie de la population active ou ne faisant pas partie de la population active. Les personnes faisant partie de la population active peuvent être soit en emploi soit au chômage. Dans cette enquête, la variable de la situation de travail de la population active est recueillie en fonction des trois catégories suivantes :

- En emploi

¹ Définitions détaillées dans la Résolution concernant les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi adoptée par la treizième Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST) en 1982. Cette résolution a été remplacée en octobre 2013 par la Résolution concernant les statistiques du travail, de l'emploi et de la sous-utilisation de la main-d'œuvre, adoptée par la 19^{me} CIST.

- Au chômage
- Non présent dans la population active

Les personnes sont considérées comme faisant partie de la population active si elles sont en emploi ou au chômage.²

1.2 Caractéristiques de la population en emploi

Population en emploi: nombre total des personnes en emploi.

Industrie/Activité économique/Secteur: L'ensemble des unités de production qui exercent essentiellement un type identique ou similaire d'activité économique de production.

Emploi: Un ensemble de tâches et de fonctions qui sont ou devraient être accomplies par une même personne pour une seule unité économique.

Emploi principal/ Poste de travail principal: La 19^{me} CIST l'a défini comme étant l'emploi pour lequel le nombre d'heures habituellement effectuées est le plus élevé.

Deuxième emploi: Le deuxième emploi pour lequel le plus grand nombre d'heures sont habituellement travaillées.

Profession: Un ensemble d'emplois dont les principales tâches et fonctions se caractérisent par un degré élevé de similarité.

Nombre d'emplois: Le nombre d'emplois qu'une personne possède pour une rémunération (salaire ou profits).

Situation dans la profession: les données pour la variable **Situation dans la profession** sont requises pour deux catégories: salarié ou travailleur indépendant.

Salarié s'applique aux personnes dont les activités de production leur donnent droit à une rémunération de base qui n'est pas directement dépendante du revenu de l'unité pour laquelle ils travaillent.

Travailleur indépendant Occupants d'emplois dont la rémunération est directement dépendante des bénéfices (réalisés ou potentiels) provenant des biens ou services produits (la consommation propre étant considérée comme faisant partie des bénéfices). Les travailleurs indépendants incluent les employeurs, les personnes travaillant pour leur propre compte, les travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale et les membres de coopératives de producteurs.

Permanence en emploi: la variable permanence en emploi peut avoir l'une des deux valeurs suivantes : Régulier ou Précaire.

² Selon la résolution de 2013, certaines catégories de travail précédemment comptées comme un emploi (la production de biens pour la consommation personnelle et certaines formes de bénévolat) sont maintenant comptabilisées dans les différentes catégories de travail de production pour la consommation personnelle et travail bénévole. En conséquence, ces deux catégories ne doivent pas être retenues comme correspondant à la catégorie En emploi.

Salarié régulier s'applique aux employés exerçant un emploi pour lequel la durée devrait se poursuivre sur une base continue, et/ou qui ne peuvent être licenciés que pour des motifs spécifiques conformes à la législation nationale ou à la coutume. Les employés réguliers correspondent à ceux définis dans la CISP-93 comme « salariés réguliers titulaires de contrats de travail sans limitation de durée » ainsi que ceux définis comme « salariés réguliers titulaires d'un contrat de travail à durée déterminée ».

Salarié précaire s'applique aux employés exerçant un emploi pour lequel la durée devrait s'interrompre une fois qu'une période de temps établie se termine ou une fois qu'une certaine tâche est complétée, à l'exception des salariés réguliers titulaires d'un contrat de travail à durée déterminée. Les employés précaires correspondent donc à ceux définis dans la CISP-93 comme travailleurs occasionnels, comme travailleurs à court terme et comme travailleurs saisonniers.

Nombre d'heures normalement travaillées par semaine pour l'emploi principal: la moyenne habituelle d'heures travaillées par semaine pour l'emploi principal pendant la période de référence.

Distinction temps plein/partiel: cette variable fournit plus de détails sur l'emploi principal.

Exercer à **temps plein** signifie travailler le nombre d'heures requises dans l'emploi principal pour qu'un emploi soit considéré à temps plein dans le pays.

Exercer à **temps partiel** signifie ne pas travailler le nombre d'heures requises dans l'emploi principal pour qu'un emploi soit considéré à temps plein dans le pays.

1.3. Définition de l'emploi culturel

L'emploi culturel correspond au total de toutes les personnes ayant un type de profession culturelle ou non culturelle dans le secteur culturel et de toutes les personnes ayant une profession culturelle dans le secteur non culturel. Le **schéma 2** illustre le concept employé pour définir un emploi culturel.

Schéma 2. Matrice de l'emploi culturel (Tableau CE2)

	Industries culturelles	Industries non culturelles
Professions culturelles	A	B
Professions non culturelles	C	D

- Personnes exerçant une profession culturelle dans le secteur culturel (**A**).
- Personnes exerçant une profession culturelle dans le secteur non culturel (**B**).
- Personnes exerçant une profession non culturelle dans le secteur culturel (**C**).

Total emploi culturel = **A+B+C**

1.3.1 Types de profession

Les professions sont définies comme culturelles ou non culturelles. Les professions culturelles désignent celles en rapport avec la production créative et artistique et la gestion et la préservation du patrimoine. Elles consistent :

- à générer, développer, préserver ou refléter un sens culturel ou spirituel ;
- à créer, produire et diffuser des biens et services culturels, qui sont généralement associés à des droits de propriété intellectuelle ; et
- à travailler à des fins d'expression artistique (arts visuels, théâtre, musique, littérature, danse) (réf. CSC de l'UNESCO de 2009).

L'ensemble des professions est identifié selon la Classification internationale type des professions (CITP-08) et catégorisé comme culturel conformément aux définitions du Cadre de l'UNESCO sur les Statistiques Culturelles (CSC) de 2009.

Les codes professionnels de la classification CITP-08 catégorisés comme culturels sont listés dans le **tableau 1**. Les codes partiels (CP) qui désignent les professions pour lesquelles des estimations sont requises sont indiqués dans les tableaux. Veuillez vous référer à la **partie 3** pour les méthodologies d'estimation.

La **partie 3** fournit par ailleurs des informations sur l'utilisation d'une classification nationale ou régionale, de la classification CITP-88 et des codes partiels.

1.3.2 Domaines culturels

Les six (6) domaines culturels principaux et domaines transversaux d'éducation et de formation sont définis conformément au Cadre de l'UNESCO sur les Statistiques Culturelles (CSC) de 2009. Les codes de professions culturelles de la classification CITP-08 sont organisés en fonction de ces domaines, comme illustré dans le **tableau 2**.

1.3.3 Patrimoine culturel immatériel

Le domaine transversal du Patrimoine culturel immatériel (PCI) est défini par le CSC de l'UNESCO de 2009 comme « les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire - ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés - que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel » (ISU-UNESCO, p.28, 2009). Une part importante du PCI est déjà comprise dans les professions culturelles telles que définies dans d'autres domaines. À des fins comparatives et pour améliorer la reconnaissance du PCI, cette enquête intègre pour la première fois une mesure séparée du PCI défini par une liste de codes de professions de la classification CITP-08 issue d'autres codes culturels (*voir tableau 3*).

Tableau 1. Codes de profession à 4 chiffres de la classification CIP-08 tels que définis dans le CSC de l'UNESCO de 2009

Code à 4 chiffres	Description	Domaine du CSC	Code partiel
1349	Autres cadres de direction, services spécialisés non classés ailleurs	A	Oui
2161	Architectes en bâtiment	F	Non
2162	Architectes paysagistes	F	Non
2163	Concepteurs modélistes de produits et de vêtements	F	Non
2164	Urbanistes et ingénieurs de la circulation routière	F	Non
2165	Cartographes et géomètres	F	Non
2166	Concepteurs graphiques, multimédia - graphistes	F	Non
2310	Professeurs d'université et d'établissements d'enseignement supérieur	EDU	Oui
2353	Autres professeurs de langues	EDU	Non
2354	Autres professeurs de musique	EDU	Non
2355	Autres professeurs de disciplines artistiques	EDU	Non
2431	Spécialistes de la publicité et de la commercialisation	F	Oui
2513	Concepteurs de sites Internet et de multimédia	F	Oui
2621	Archivistes paléographes et conservateurs de musée	A	Non
2622	Bibliothécaires, documentalistes et professions assimilées	D	Non
2632	Sociologues, anthropologues et assimilés	A	Non
2641	Auteurs et autres écrivains	D	Non
2642	Journalistes	D	Non
2643	Traducteurs, interprètes et linguistes	D	Non
2651	Artistes plasticiens	C	Non
2652	Compositeurs, musiciens et chanteurs	B	Non
2653	Danseurs et chorégraphes	B	Non
2654	Metteurs en scène de cinéma, de théâtre et d'autres spectacles	E	Non
2655	Acteurs	E	Non
2656	Annonces-présentateurs de radio, de télévision et autres médias	E	Non
2659	Artistes créateurs et performeurs non classés ailleurs	B	Non
3118	Dessinateurs industriels	F	Non
3431	Photographes	C	Non
3432	Décorateurs et designers d'intérieurs	F	Non
3433	Techniciens de galeries d'art, de musées et de bibliothèques	A	Non
3435	Autres professions intermédiaires de la culture et de la création artistique	E	Non
4411	Employés de bibliothèque	D	Non
7311	Mécaniciens-réparateurs d'instruments de précision	C	Oui
7312	Facteurs et accordeurs d'instruments de musique	B	Non
7313	Joalliers et orfèvres	C	Non
7314	Potiers et professions assimilées (produits céramiques et abrasifs)	C	Non
7315	Souffleurs, mouleurs, tailleurs, meuleurs et polisseurs de verre	C	Non
7316	Peintres d'enseignes, peintres-décorateurs et graveurs	C	Non
7317	Métiers de l'artisanat sur bois et sur des matériaux similaires	C	Non
7318	Métiers de l'artisanat sur textile, sur cuir et sur des matériaux similaires	C	Non
7319	Métiers de l'artisanat non classés ailleurs	C	Non
7522	Ébénistes, menuisiers et professions assimilées	C	Non
7531	Tailleurs, couturiers, fourreurs, modistes et chapeliers	C	Non
7532	Métiers qualifiés de la coupe de vêtements et professions assimilées	C	Non
7533	Couseurs, brodeurs et professions assimilées	C	Non
7534	Tapissiers et professions assimilées	C	Oui
7535	Tanneurs, peaussiers et mégissiers	C	Non
7536	Cordonniers et professions assimilées	C	Non

Tableau 2. Codes de profession à 4 chiffres de la classification CITP-08 tels que définis dans les domaines culturels du CSC de 2009

Domaine	Nom du domaine	Codes de la classification CITP-08
A	Patrimoine culturel et naturel	1349, 2621, 2632, 3433
B	Arts de la scène et festivités	2652, 2653, 2659, 7312
C	Arts visuels et artisanat	2651, 3431, 7311, 7313, 7314, 7315, 7316, 7317, 7318, 7319, 7522, 7531, 7532, 7533, 7534, 7535, 7536
D	Livre et presse	2622, 2641, 2642, 2643, 4411
E	Audiovisuel et médias interactifs	2654, 2655, 2656, 3435
F	Design et services créatifs	2161, 2162, 2163, 2164, 2165, 2166, 2431, 2513, 3118, 3432
EDU	Enseignement et formation (culturel)	2310, 2353, 2354, 2355

Tableau 3. Codes à 4 chiffres pour le Patrimoine culturel immatériel de la classification CITP-08

Code à 4 chiffres	Description	Domaine du CSC
1113	Chefs traditionnels et chefs de village	PCI
2230	Spécialistes des médecines traditionnelles et des médecines complémentaires	PCI
2636	Ministres des cultes	PCI
3230	Praticiens des médecines traditionnelles et des médecines complémentaires	PCI
3413	Professions intermédiaires des religions	PCI
3434	Chefs cuisiniers	PCI

Les codes de profession pour le Patrimoine culturel immatériel ne sont pas comptabilisés dans la variable « Type de profession », mais analysés séparément sur la Feuille CE9 du questionnaire.

1.3.4 Type d'industrie

Les industries sont définies comme culturelles ou non culturelles. Les industries culturelles regroupent toutes les personnes occupant un poste dans une entreprise impliquée dans une activité culturelle. L'ensemble des industries est défini selon la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique Révision 4 (CITI Rév.4) et catégorisé comme culturel conformément aux définitions du CSC de l'UNESCO de 2009.

Tableau 4. Codes d'industrie à 4 chiffres de la classification CITI Rev. 4 tels que définis dans le CSC de l'UNESCO de 2009

Code à 4 chiffres	Description	Code partiel
3211	Fabrication de bijouterie et d'articles similaires	Non
3220	Fabrication d'instruments de musique	Non
4649	Commerce de gros d'autres articles de ménage	Oui
4761	Commerce de détail de livres, journaux et articles de papeterie en magasins spécialisés	Non
4762	Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasins spécialisés	Non
4774	Vente de détail d'articles d'occasion	Oui
5811	Édition de livres	Non
5813	Édition de journaux, revues professionnelles, et périodiques	Non
5819	Autres activités d'édition	Non
5820	Édition de logiciels	Oui
5911	Activités de production de films cinématographiques et vidéo, et de programmes de télévision	Non
5912	Activités consécutives à la production de films cinématographiques et vidéo, et de programmes de télévision	Non
5913	Activités de distribution de films cinématographiques et vidéo, et de programmes de télévision	Non
5914	Activités de projection de films cinématographiques	Non
5920	Activités d'enregistrement du son et d'édition musicale	Non
6010	Radiodiffusion	Non
6020	Activités de production et de diffusion de programmes de télévision	Non
6391	Activités d'agence de presse	Non
6399	Autres activités de services d'information, n.c.a.	Non
7110	Activités d'architecture et d'ingénierie et de conseils techniques connexes	Oui
7220	Recherche-développement expérimental en sciences sociales et humaines	Non
7310	Publicité	Oui
7410	Activités de conception de modèles	Non
7420	Activités photographiques	Non
7722	Location de vidéocassettes et de vidéodisques	Non
8530	Activités d'enseignement supérieur	Oui (EDU)
8542	Activités d'enseignement à caractère culturel	Non
9000	Activités créatives, arts et spectacles	Non
9101	Activités des bibliothèques et archives	Non
9102	Activités des musées et exploitation de sites et monuments historiques	Non
9103	Activités des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles	Non

La **partie 3** fournit des informations sur l'utilisation d'une classification nationale ou régionale, de la classification CITI Rév.3.1 et des codes partiels.

Partie 2. CONTENU DE L'ENQUÊTE

2.1 Description de l'enquête

Le **tableau 5** liste les tableaux et variables recueillis dans chaque partie du questionnaire. Tous les tableaux doivent être complétés avec des estimations nationales pondérées, à l'exception du tableau CE7, qui doit être complété avec le nombre moyen d'heures travaillées par semaine.

Tableau 5. Liste des variables par partie

Partie du questionnaire	Variable 1 ^{re} ligne	Variable 1 ^{re} colonne	Variable 2 ^{me} ligne	Population
Situation de travail de la population active				
CE1	Âge	Situation de travail	Sexe	Total population
	Niveau d'éducation atteint le plus élevé	Situation de travail	Sexe	Total population
Caractéristiques de l'emploi culturel				
CE2	Type de profession	Type d'industrie		Population en emploi
CE3	Sexe	Type de profession		Population en emploi
	Sexe	Type d'industrie		Population en emploi
	Âge	Type de profession		Population en emploi
	Âge	Type d'industrie		Population en emploi
	Niveau d'éducation atteint le plus élevé	Type de profession		Population en emploi
	Niveau d'éducation atteint le plus élevé	Type d'industrie		Population en emploi
CE4	Nombre d'emplois	Type de profession		Population en emploi
CE5	Type de profession pour le deuxième	Type de profession pour l'emploi		Population en emploi avec plus d'un emploi
CE6	Type d'industrie pour le deuxième emploi	Type d'industrie pour l'emploi		Population en emploi avec plus d'un emploi
CE7	Sexe	Type de profession		Population en emploi
	Sexe	Type d'industrie		Population en emploi
CE8	Distinction temps plein/partiel	Type de profession	Sexe	Population en emploi
	Situation dans la profession	Type de profession	Sexe	Population en emploi
	Permanence en emploi	Type de profession	Sexe	Salariés
Caractéristiques de la population en emploi par domaine du CSC				
CE9	Sexe	Domaine du CSC		Population en emploi
	Distinction temps plein/partiel	Domaine du CSC		Population en emploi
	Situation dans la profession	Domaine du CSC		Population en emploi
	Permanence en emploi	Domaine du CSC		Salariés
Population en emploi par profession culturelle				
CE10	Code CIP-08			Population en emploi selon la profession culturelle

Population en emploi par industrie culturelle				
CE11	Code CITI Rév.4			Population en emploi selon l'industrie culturelle

2.2 Contrôles de validation

Le questionnaire contient des contrôles de validation à l'aide du formatage conditionnel pour mettre en évidence des erreurs ou des entrées de données non valides en plus d'un rapport d'erreur dans la feuille **VAL_Data Check**. Si une saisie supplémentaire est nécessaire, par exemple quand un commentaire est nécessaire pour expliquer un code de données manquantes ou si une erreur est détectée dans les données, la cellule devient jaune et / ou un message d'erreur apparaît. Veuillez examiner la feuille **VAL_Data Check** avant de soumettre le questionnaire.

Veuillez garder à l'esprit que les totaux des variables identiques doivent être les mêmes dans tout le questionnaire.

2.3 Tableaux CE10 et CE11 : Population en emploi par codes culturels détaillés à 4 et 3 chiffres des classifications CIP-08 et CITI Rév.4

Les tableaux CE10 et CE11 recueillent les données concernant le nombre de personnes occupant un emploi culturel en fonction des codes de profession et d'industrie détaillés. Ces données serviront à calculer une estimation précise de la part que représente l'emploi culturel dans une économie nationale.



Attention, seules les données concernant la population en emploi culturel doivent être inscrites dans les tableaux CE10 et CE11.

Si les données correspondant aux codes à 4 chiffres ne sont pas disponibles, veuillez fournir les données correspondant aux codes à 3 chiffres. La **partie 3.3.2** de ce manuel fournit les indications nécessaires pour estimer la correspondance entre un emploi culturel de code à 3 chiffres et de codes à 4 chiffres des classifications CIP-08 et CITI Rév.4.



Si les professions culturelles sont estimées à partir de codes à 4 chiffres, veuillez compléter uniquement le tableau CE10 des codes à 4 chiffres. Si celles-ci sont estimées à partir de codes à 3 chiffres, veuillez compléter uniquement le tableau CE10 des codes à 3 chiffres.



Si les industries culturelles sont estimées à partir de codes à 4 chiffres, veuillez compléter uniquement le tableau CE11 des codes à 4 chiffres. Si celles-ci sont estimées à partir de codes à 3 chiffres, veuillez compléter uniquement le tableau CE11 des codes à 3 chiffres.

Veuillez indiquer les estimations nationales pondérées pour chaque code culturel et patrimoine culturel immatériel de la classification CIP-08, ainsi que pour chaque code culturel de la classification CITI Rév.4 indiqués sur la liste fournie. Les codes partiels doivent être inclus.

2.4 Codes de fiabilité décrivant le statut des données

Ces codes fournissent des informations supplémentaires à propos de la qualité des données ou des raisons pour lesquelles les données sont manquantes. Les codes suivants peuvent être utilisés pour indiquer le niveau de fiabilité de chaque valeur :

Q. Valeur manquante : supprimée

Si des données sont supprimées pour des raisons nationales de confidentialité statistique, ou en raison d'une erreur d'échantillonnage trop importante, veuillez ne pas remplir la cellule des données numériques, et indiquer le code « Q » dans la cellule de code correspondante. Si possible, veuillez indiquer dans la cellule de commentaire la raison pour laquelle ces données n'ont pas été communiquées. Gardez en tête que le total doit malgré tout tenir compte de ces données, et qu'il devra rester cohérent avec les autres totaux du questionnaire.

U. Peu fiable

Si les données disponibles sont de faible qualité ou peu fiables, veuillez indiquer la valeur dans la cellule des données numériques et indiquer le code « U » dans la cellule de code correspondante. Veuillez indiquer dans la cellule de commentaire si les données peuvent être publiées ou non.

Seuils de fiabilité

Le seuil de fiabilité fait référence aux limites de l'échantillon quant à la fiabilité de l'indicateur, et implique que les données sont soit non publiables, soit peu fiables. Les seuils de fiabilité peuvent s'appuyer sur différents indicateurs de qualité, comme l'écart type relatif ou le coefficient de variation. Veuillez indiquer les seuils de fiabilité pour l'ensemble d'un échantillon dans la feuille **VAL_Metadata**.

Exemples d'indicateurs de qualité

Exemples d'indicateurs de qualité classiques pour l'ensemble de l'échantillon demandés dans la feuille **VAL_Metadata** :

i) Écart type relatif (ou coefficient de variation)

La taille totale de l'échantillon de x personnes détermine le seuil de fiabilité de l'Enquête sur la population active en fonction de trois critères :

Tableau 6. Exemple de seuils nationaux de fiabilité

Écart type relatif	Seuils de fiabilité
<25 %	>10 000 personnes
25 % à <50 %	2 000 à 10 000 personnes
>50 %	<2 000 personnes

ii) Coefficient de variation

On utilise un seuil, comme par exemple :

- Valeurs <8 000
- Coefficient de variation ≥ 15 %

- Taille de l'échantillon : 31 619 foyers

iii) Seuil de fiabilité

On ne dispose que d'informations au sujet des seuils de fiabilité, comme par exemple :

- Valeurs <1 250 personnes : généralement considéré comme non fiable
- Valeurs entre 1 250 et 2 500 : à utiliser avec précaution
- Valeurs > 2 500 : publiables

La taille totale de l'échantillon doit être indiquée dans la feuille **VAL_Metadata**. Celle-ci doit correspondre à la taille totale de l'échantillon pour l'année de référence donnée, et exprimée en nombre de personnes.

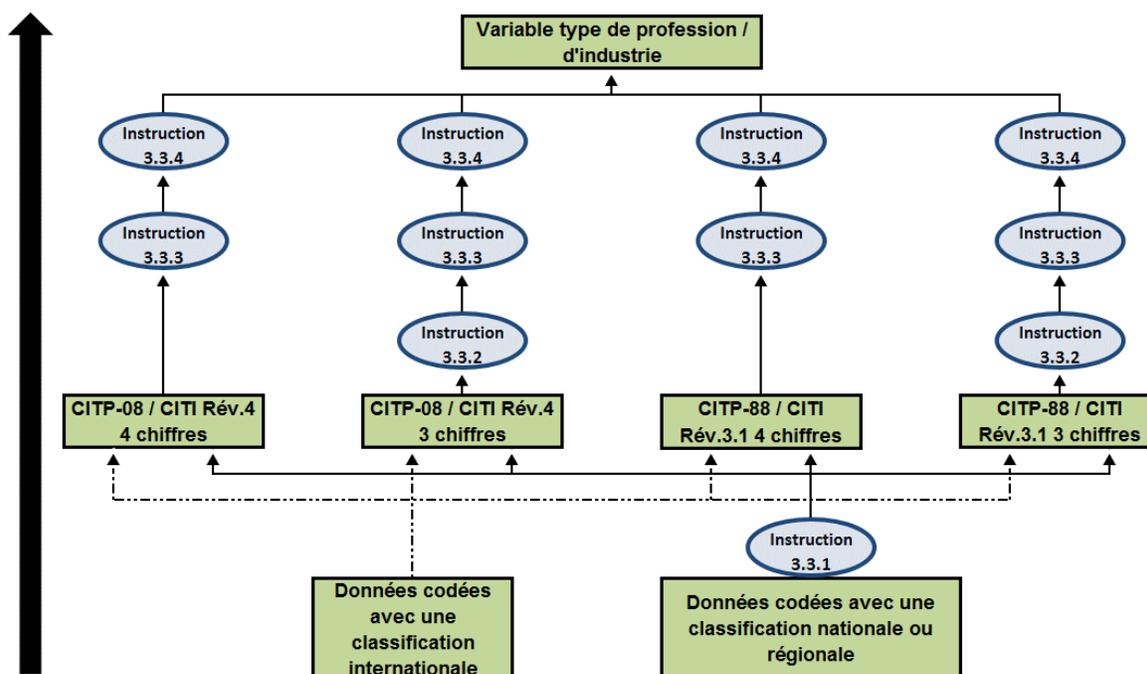
Partie 3. MÉTHODOLOGIES D'ESTIMATION

Afin d'obtenir une mesure précise de l'emploi culturel, il pourra être nécessaire de faire des estimations. La **partie 3.1** décrit les techniques d'estimation et les conditions requises pour les employer (voir **schéma 3**).

3.1 Estimation de l'Emploi Culturel

Les **parties 3.3.1** et **3.3.2** indiquent comment : i) évaluer les codes de profession et/ou d'industrie lorsqu'il faut adapter une classification nationale/régionale à une classification internationale ; et ii) estimer les données de profession et/ou d'industrie codifiées uniquement avec des codes à 3 chiffres. Les situations possibles pour ces estimations sont illustrées au **Schéma 3**.

Schéma 3. Situations possibles pour les estimations



Veillez estimer les codes partiels ou compléter les informations manquantes en vous appuyant autant que possible sur des sources de données secondaires fiables et disponibles et en vous servant de la méthodologie employée par votre organisation. Vous pouvez utiliser des sources de données secondaires nationales comme par exemple des données administratives, des registres d'entreprise, des enquêtes ou des recensements. Il sera nécessaire de fournir des détails sur l'utilisation des sources de données secondaires sur la feuille **VAL_Metadata** de cette enquête.

Si aucune source de données secondaire n'est disponible, il faudra appliquer les coefficients ou les allocations uniformes suggérées comme indiqué dans la partie suivante.

Lorsqu'un code regroupe à la fois un élément culturel et un élément non culturel, l'estimation nationale pondérée de ce code doit être divisée en fonction de la proportion de ses éléments culturel et non culturel. Cette méthode permet de préserver les caractéristiques économiques et sociodémographiques des personnes classifiées dans ce code.



Les coefficients réels appliqués pour calculer les estimations sont demandés dans la feuille VAL_Metadata.



Veillez prendre note que toutes les valeurs des codes d'industrie et de profession, partiels ou non, sont requis dans les feuilles CE10 et CE11 (après que les coefficients leur ont été appliqués). Les totaux de ces valeurs pour les codes culturels sont les totaux reportés dans la table CE2 et dans les autres feuilles.

3.2 Cas non spécifiés

3.2.1 Catégorisation culturelle

Lorsqu'aucune information concernant la profession ou l'industrie n'est fournie pour une question particulière, les répondants sont tenus de donner une estimation pour respecter la cohérence des totaux dans le questionnaire. Les cas non spécifiés doivent être codifiés comme suit :

- Un code d'industrie ou de profession doit être attribué à chaque élément basé soit sur les informations fournies par des sources de données secondaires comme des registres, soit sur les métadonnées recueillies dans l'enquête d'origine
- Si aucun code d'industrie ou de profession ne peut être attribué, alors l'élément concerné doit être comptabilisé dans la population en emploi non culturel ou en emploi dans une industrie non culturelle.

3.2.2 Autres cas

- Les données manquantes, supprimées pour des raisons de confidentialité ou de fiabilité, doivent être comprises dans le total. Les répondants doivent utiliser la catégorie « cas non spécifié » pour intégrer ces données, afin de garantir que le total corresponde à l'ensemble de la population nationale âgée de 15 ans et plus.
- Les données qui ne peuvent être classifiées dans une catégorie particulière doivent être indiquées dans les tableaux comme « cas non spécifié », pour respecter la cohérence des totaux.

3.3 Types d'estimation

Si votre pays emploie les codes à 4 chiffres des classifications CITP-08 et CITI Rév.4, passez directement à la **partie 3.3.3**. Dans le cas contraire, veuillez suivre les étapes indiquées sur le **schéma 3** :

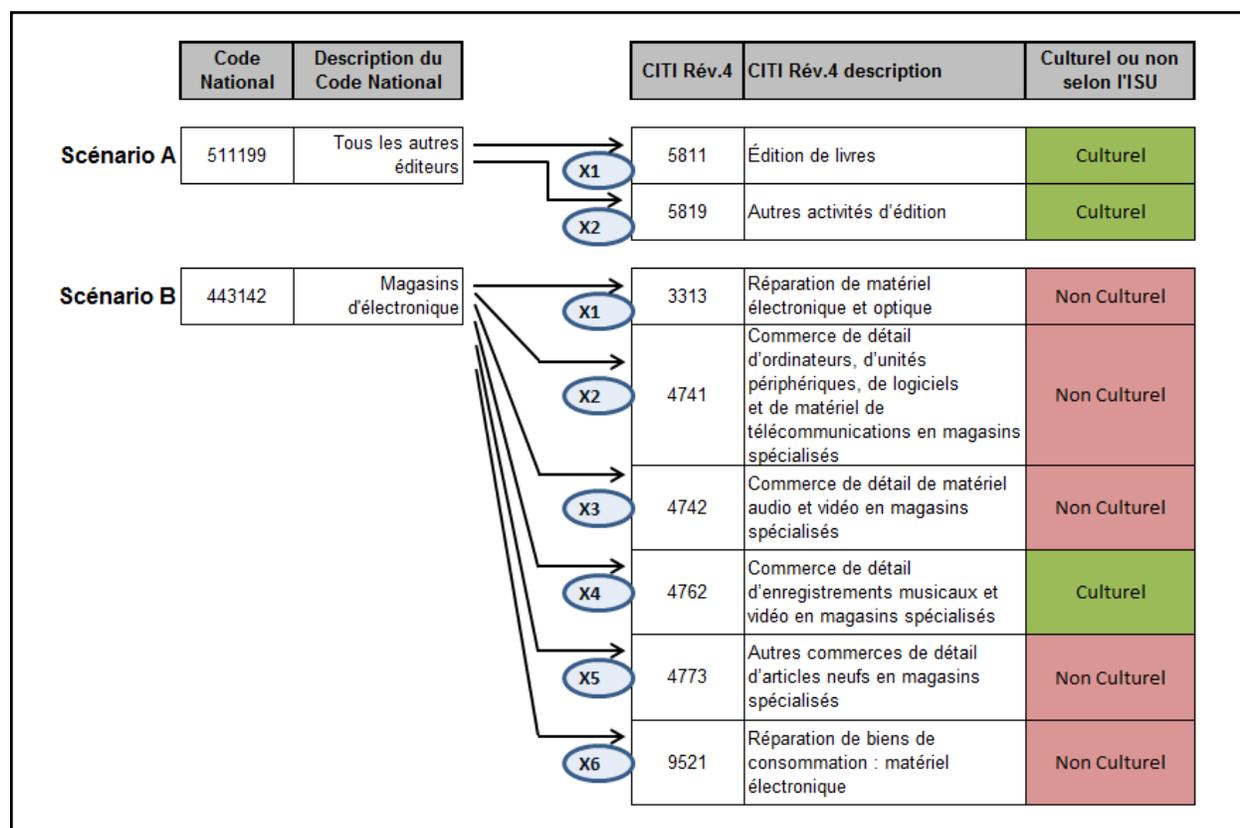
- i) Si vous utilisez une classification nationale ou régionale, veuillez-vous référer à la **partie 3.3.1** pour établir les correspondances avec les classifications internationales CITP ou CITI.
- ii) Si vous disposez uniquement d'une classification à 3 chiffres, veuillez-vous référer à la **partie 3.3.2**.
- iii) Veuillez-vous référer aux parties **3.3.3** et **3.3.4** lorsque vous estimez les codes d'éducation culturelle et les codes culturels partiels à 4 chiffres.

3.3.1 Conversion d'une classification nationale à internationale

Les répondants s'appuyant sur une classification nationale sont tenus d'établir les correspondances entre leur classification nationale et les classifications internationales.

Pour consulter la liste des codes culturels de la classification CITP-88, veuillez-vous référer à l'**annexe II**. Pour consulter la liste des codes culturels de la classification CITI Rév.3.1, veuillez-vous référer à l'**annexe III**.

Schéma 4. Correspondance entre classification nationale et internationale



1. Pour chaque code culturel international, veuillez déterminer le code national qui lui correspond.

2. Pour chaque personne dont le code national correspond à au moins un code culturel international, sa valeur doit être multipliée par la portion de culture qu'elle représente au sein de ce code national.
3. Lorsqu'il est possible, basez vos estimations sur les données correspondantes détaillées dans ce manuel d'instruction, par exemple la liste des codes culturels des tableaux 1 et 4, ou les descriptions des codes culturels à l'**annexe VIII** et à l'**annexe IX**.
4. Si aucune information à ce sujet n'est disponible, veuillez adopter la démarche suivante :
 - Scénario A : Dans le cas d'une correspondance exacte entre deux codes culturels, la valeur devra être répartie équitablement (50/50) entre **X1** et **X2**.
 - Scénario B : Si un code national correspond à plus de deux codes internationaux, la valeur doit être attribuée à plusieurs codes internationaux : en conséquence, la valeur du code national doit être répartie équitablement entre chacun des codes internationaux (par exemple **X1** à **X6**). Dans ce cas, le code culturel **X4** « 4762 » doit représenter 1/6^{me} du code national 443142.

3.3.2 Estimations pour les codes à 3 chiffres

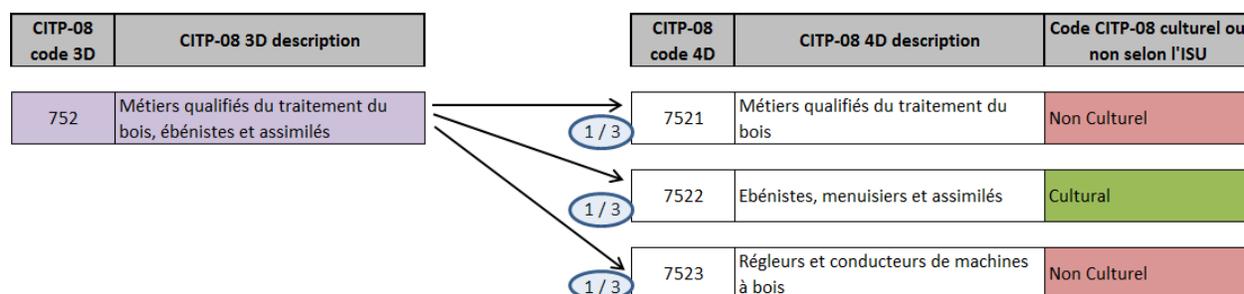
La définition de l'emploi culturel correspond à une compilation de codes à 4 chiffres. Pour les pays utilisant des codes à 3 chiffres, l'estimation de l'emploi culturel est moins précise.

Si l'on utilise une classification nationale ou régionale correspondant à une classification internationale, cette étape doit être précédée par la conversion vers une classification internationale tel que détaillé dans la **partie 3.3.1**:

1. Le **schéma 6** liste les codes à 3 chiffres de deux versions de la classification CITP et de deux versions de la classification CITI.
2. Les codes culturels partiels (colonne de droite) doivent être estimés en s'appuyant autant que possible sur des sources de données secondaires. Veuillez à déterminer la part que représente un code culturel à 4 chiffres pour chaque code partiel à 3 chiffres.
 - Veuillez utiliser la liste des codes culturels de la CITP-08 dans le **tableau 1** de la **partie 1.3.1** OU la liste des codes culturels de la CITP-88 à l'**annexe II**.
 - Veuillez utiliser la liste des codes culturels de la CITI Rév.4 dans le **tableau 4** de la **partie 1.3.4** OU la liste des codes culturels de la CITI Rév.3.1 à l'**annexe III**.
 - Certains codes à 4 chiffres sont des codes partiellement culturels. Pour ceux-ci, des coefficients sont déjà suggérés dans le **tableau 8** ainsi qu'à la question 1.7 de la feuille **VAL_Metadata** dans le questionnaire.
3. Les coefficients utilisés pour estimer les codes partiels à 3 chiffres devront être reportés sur la feuille **VAL_Metadata**.
4. Si aucune source de données secondaire n'est disponible, veuillez estimer les codes à 3 chiffres en vous basant sur la valeur des codes culturels à 4 chiffres comme indiqué au **schéma 5**.
5. Les instructions pour estimer les codes partiels concernant l'éducation culturelle (CP - EDU) sont détaillées à la **partie 3.3.3**.

6. Veuillez indiquer le total des estimations pondérées du nombre de personnes ayant une profession culturelle et travaillant dans une industrie culturelle pour chaque code à 3 chiffres au bas des tableaux CE10 et CE11. Il n'est pas nécessaire de remplir les tableaux à 4 chiffres.
7. En raison du niveau de détail moindre de la classification à 3 chiffres pour mesurer les professions culturelles, les variables Domaine du CSC ou patrimoine culturel immatériel ne peuvent pas être fournies, donc la feuille CE9 sur les caractéristiques de la population en emploi par domaine du CSC ne peut pas être complétée.

Schéma 5. Exemple d'allocation uniforme à partir de 3 chiffres



3.3.3 Éducation culturelle

La proportion de professions culturelles dans le secteur de l'éducation doit être fournie. Le **tableau 7** présente les domaines d'études du secteur culturel en se basant sur la norme UNESCO "Domaines d'études et de formation 2013" (CITE-F) adoptée à la Conférence générale de l'UNESCO. Par exemple, seuls les enseignants en architecture peuvent être comptabilisés pour le code 73 Architecture et bâtiment.

Tableau 7. Domaines culturels du secteur de l'éducation et la formation

	Domaines
02	Lettres et arts
021	Arts
022	Lettres (à l'exception des langues)
023	Langues
03	Sciences sociales, journalisme et information
031	Sciences sociales et du comportement
032	Journalisme et information
73	Architecture et bâtiment

Schéma 6. Codes culturels à 3 chiffres dans les classifications CITP et CITI

CITP-08 3D		
Code	Description	Partiel
216	Architectes, urbanistes, géomètres et concepteurs	Non
231	Professeurs d'université et d'établissements d'enseignement supérieur	Oui (EDU)
235	Autres spécialistes de l'enseignement	Oui (EDU)
262	Archivistes, bibliothécaires, documentalistes et assimilés	Non
264	Auteurs, journalistes et linguistes	Non
265	Artistes créateurs et exécutants	Non
343	Professions intermédiaires de la culture, de la création artistique et des activités culinaires	Non
731	Métiers de l'artisanat	Non
752	Métiers qualifiés du traitement du bois, ébénistes et assimilés	Oui
753	Métiers qualifiés de l'habillement et assimilés	Oui

CITP-88 3D		
Code	Description	Partiel
214	Architectes, ingénieurs et assimilés	Oui
231	Professeurs d'université et d'établissements d'enseignement supérieur	Oui (EDU)
243	Archivistes, bibliothécaires, documentalistes et assimilés	Non
244	Spécialistes des sciences sociales et humaines	Oui
245	Ecrivains et artistes créateurs et exécutants	Non
313	Techniciens d'appareils optiques et électroniques	Oui
347	Professions intermédiaires de la création artistique, du spectacle et du sport	Non
731	Mécaniciens de précision sur métaux et matériaux similaires	Non
732	Potiers, souffleurs de verre et assimilés	Non
733	Ouvriers des métiers d'artisanat sur bois, sur textile, sur cuir et sur des matériaux similaires	Non
742	Artisans et ouvriers du traitement du bois, ébénistes et assimilés	Oui
743	Artisans et ouvriers des métiers du textile et de l'habillement et assimilés	Oui
744	Artisans et ouvriers du travail du cuir, des peaux et de la chaussure	Non

CITI Rév.4 3D		
Code	Description	Partiel
321	Fabrication de bijouterie et d'articles similaires	Oui
322	Fabrication d'instruments de musique	Non
464	Commerce de gros d'articles de ménage	Oui
476	Commerce de détail d'articles pour la culture et les loisirs en magasins spécialisés	Oui
581	Édition de livres, revues et autres activités d'édition	Oui
582	Édition de logiciels	Oui
591	Activités de production de films cinématographiques et vidéo, et de programmes de télévision	Non
592	Activités d'enregistrement du son et d'édition musicale	Non
601	Radiodiffusion	Non
602	Activités de production et de diffusion de programmes de télévision	Non
639	Autres activités de services d'information	Non
711	Activités d'architecture et d'ingénierie et de conseils techniques connexes	Oui
722	Recherche-développement expérimental en sciences sociales et humaines	Non
731	Publicité	Oui
741	Activités de conception de modèles	Non
742	Activités photographiques	Non
772	Location d'articles personnels ou ménagers	Oui
853	Activités d'enseignement supérieur	Oui (EDU)
854	Autres activités d'enseignement	Oui (EDU)
900	Activités créatives, arts et spectacles	Non
910	Activités des bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles	Non

CITI Rév.3.1 3D		
Code	Description	Partiel
221	Édition	Non
333	Fabrication d'horlogerie	Oui
369	Activités de fabrication n.c.a.	Oui
524	Commerce de détail de biens d'occasion	Oui
722	Production et fourniture de logiciels et consultation	Oui
724	Activités de banques de données et de distribution en ligne de contenus électroniques	Oui
732	Recherche et développement expérimental en sciences sociales et humaines	Non
743	Publicité	Oui
749	Activités de services aux entreprises n.c.a.	Oui
803	Activités d'enseignement supérieur	Oui (EDU)
809	Autres activités d'enseignement	Oui (EDU)
921	Activités cinématographiques, de radio et de télévision et autres activités de spectacle	Non
922	Activités d'agence de presse	Non
923	Activités des bibliothèques, archives, musées, jardins botaniques et zoologiques	Non

3.3.4 Codes culturels partiels des classifications CITP-08 et CITI Rév.4

Plusieurs codes de profession ou d'industrie sont considérés comme partiellement culturels. Pour aboutir à une mesure plus précise de l'emploi culturel, la proportion culturelle de chaque code culturel partiel doit être évaluée.

Veillez faire les estimations des codes partiels en vous basant autant que possible sur des sources secondaires disponibles suivant la méthodologie de votre organisation. Des informations supplémentaires sur ces sources de données secondaires sont demandées à la feuille **VAL_Metadata** de cette enquête.



Lorsque des sources de données secondaires sont utilisées, veuillez fournir les coefficients effectivement utilisés pour l'estimation des codes partiels dans la colonne appropriée.

Si aucune source de données secondaire n'est disponible, veuillez appliquer les coefficients suggérés.

Vous trouverez des exemples de professions et d'industries culturelles pour chaque code de la CITP-08 et de la CITI Rév.4 à l'**annexe VIII** et à l'**annexe IX** respectivement.

Exemple : Estimer les codes partiellement culturels

Par exemple, le code de la CITP-08 « 1349 - Autres cadres de direction, services spécialisés non classés ailleurs » comprend certaines professions culturelles (directeur des archives, directeur de galerie d'art, directeur de bibliothèque, directeur de musée) et certaines professions non culturelles (directeur des services correctionnels, directeur de service juridique, commissaire de police, directeur de prison).

Le **schéma 7** illustre cet exemple d'un coefficient appliqué où la distribution de la variable « Niveau d'éducation atteint le plus élevé » est préservée, en utilisant un coefficient de 5%.

Schéma 7. Préserver les caractéristiques des codes partiels

CODE PARTIEL AU COMPLET				COEFFICIENT SUGGÉRÉ DE 5%		Partie culturelle du code 1349			
		CITP-08 « 1349 - Autres cadres de direction, services spécialisés non classés ailleurs »	distribution					directeur des archives, directeur de galerie d'art, etc.	distribution
Niveau d'éducation atteint le plus élevé	Aucune scolarisation au primaire	40	1.00%	5%	→	Aucune scolarisation au primaire	2	1.00%	
	Primaire complété ou non complété	160	4.00%			Primaire complété ou non complété	8	4.00%	
	Enseignement secondaire ou post-secondaire non-supérieur	800	20.00%			Enseignement secondaire ou post-secondaire non-supérieur	40	20.00%	
	Enseignement supérieur	3000	75.00%			Enseignement supérieur	150	75.00%	
	Non spécifié	0	0.00%			Non spécifié	0	0.00%	
Total		4000	100.00%			Total		200	100.00%
				95%	↘	Partie non culturelle du code 1349			
								directeur des services correctionnels, directeur de service juridique, etc.	distribution
Niveau d'éducation atteint le plus élevé	Aucune scolarisation au primaire	38	1.00%			Aucune scolarisation au primaire	38	1.00%	
	Primaire complété ou non complété	152	4.00%			Primaire complété ou non complété	152	4.00%	
	Enseignement secondaire ou post-secondaire non-supérieur	760	20.00%			Enseignement secondaire ou post-secondaire non-supérieur	760	20.00%	
	Enseignement supérieur	2850	75.00%	Enseignement supérieur	2850	75.00%			
	Non spécifié	0	0.00%	Non spécifié	0	0.00%			
Total		3800	100.00%			Total		3800	100.00%



Veillez compléter les feuilles CE10 et CE11 avec le nombre total de personnes en emploi exerçant une profession ou travaillant dans une industrie culturelle après que les coefficients soient appliqués sur chaque code partiel

Tableau 8. Coefficients pour les codes culturels partiels

Codes	Description	Coefficient suggéré	Coefficient effectivement appliqué		
-------	-------------	---------------------	------------------------------------	--	--

Codes culturels partiels à 4 chiffres de la classification CITP-08

1349	Autres cadres de direction, services spécialisés non classés ailleurs	5%			
2310	Professeurs d'université et d'établissements d'enseignement supérieur	5%			
2431	Spécialistes de la publicité et de la commercialisation	5%			
2513	Concepteurs de sites Internet et de multimédia	5%			
7311	Mécaniciens-réparateurs d'instruments de précision	80%			
7534	Tapissiers et professions assimilées	5%			

Codes culturels partiels à 4 chiffres de la classification CITP-88

2139	Spécialistes de l'informatique n.c.a.	5%			
2310	Professeurs d'université et d'établissements d'enseignement supérieur	2,5%			
2359	Autres spécialistes de l'enseignement, n.c.a.	20%			
7311	Mécaniciens-réparateurs d'instruments de précision	40%			
7432	Tisserands, tricoteurs et professions assimilées	10%			
7437	Tapissiers et professions assimilées	5%			

Codes culturels partiels à 4 chiffres de la classification CITI Rév. 4

4649	Commerce de gros d'autres articles de ménage	5%			
4774	Vente de détail d'articles d'occasion	5%			
5820	Édition de logiciels	5%			
7110	Activités d'architecture et d'ingénierie et de conseils techniques connexes	15%			
7310	Publicité	5%			
8530	Activités d'enseignement supérieur	5%			

Codes culturels partiels à 4 chiffres de la classification CITI Rév. 3.1

2211	Édition de livres, brochures, œuvres musicales et autres publications	80%			
3330	Fabrication d'horlogerie	15%			
5240	Commerce de détail de biens d'occasion	5%			
7221	Édition de logiciels	5%			
7240	Activités de banques de données et distribution en ligne de contenu électronique	50%			
7430	Publicité	5%			
7499	Activités de services aux entreprises n.c.a.	25%			
8030	Enseignement supérieur	5%			
8090	Autres activités d'enseignement	5%			
9219	Autres activités de spectacle n.c.a.	80%			

Annexe I. TABLEAU DE CORRESPONDANCE ENTRE LES CLASSIFICATIONS CITE 1997 ET CITE 2011

Niveau d'éducation atteint le plus élevé selon les classifications CITE 1997 et CITE 2011

CITE 1997	CITE 2011	Niveau d'éducation atteint le plus élevé
-	CITE -A niveau 01	Aucune scolarisation au primaire
CITE Niveau 0	CITE -A niveau 02	
CITE Niveau 1	CITE -A niveau 03 CITE -A niveau 1	Primaire complété ou non complété
CITE Niveau 2	CITE -A niveau 2	Enseignement secondaire ou post-secondaire non-supérieur
CITE Niveau 3	CITE -A niveau 3*	
CITE Niveau 4	CITE -A niveau 4*	
CITE Niveau 5	CITE -A niveau 5 CITE -A niveau 6 CITE -A niveau 7	Enseignement supérieur
CITE Niveau 6	CITE -A niveau 8	
* Le contenu de la catégorie peut être légèrement modifié		

Le niveau d'éducation atteint le plus élevé est généralement certifié par un diplôme reconnu, et doit être inscrit conformément à la Classification Internationale Type de l'Éducation de 2011 (CITE).

Des informations sur la manière d'appliquer la classification CITE dans votre pays sont disponibles sur : <http://www.uis.unesco.org/Education/ISCEDMappings/Pages/default.aspx>

Annexe II. LISTE DES CODES CULTURELS À 4 CHIFFRES DE LA CLASSIFICATION CITP-88

Code à 4 chiffres de la classification CITP-88	Description	Domaine du CSC	Code partie I
2139	Spécialistes de l'informatique non classés ailleurs	F	Oui
2141	Architectes, urbanistes et ingénieurs de la circulation routière	F	Non
2148	Cartographes et géomètres	F	Non
2310	Professeurs d'université et d'établissements d'enseignement supérieur	EDU	Oui
2359	Autres spécialistes de l'enseignement, non classés ailleurs	EDU	Oui
2431	Archivistes paléographes et conservateurs de musée	A	Non
2432	Bibliothécaires, documentalistes et professions assimilées	D	Non
2442	Sociologues, anthropologues et professions assimilées	A	Non
2444	Linguistes, traducteurs et interprètes	D	Non
2451	Auteurs, journalistes et autres écrivains	D	Non
2452	Sculpteurs, peintres et professions assimilées	C	Non
2453	Compositeurs, musiciens et chanteurs	B	Non
2454	Chorégraphes et danseurs	B	Non
2455	Acteurs et metteurs en scène de cinéma, de théâtre et d'autres spectacles	E	Non
3118	Dessinateurs industriels	F	Non
3131	Photographes et techniciens d'appareils enregistreurs d'images et de son	C	Non
3471	Décorateurs et dessinateurs modélistes de produits industriels et commerciaux	A, E, F	Non
3472	Annonceurs-présentateurs de radio, de télévision et de spectacles	D, E	Non
3473	Musiciens, chanteurs et danseurs de rue, de boîte de nuit et professions assimilées	B	Non
3474	Clowns, magiciens, acrobates et professions assimilées	B	Non
7311	Mécaniciens-réparateurs d'instruments de précision	C	Oui
7312	Facteurs et accordeurs d'instruments de musique	B	Non
7313	Joalliers et orfèvres	C	Non
7321	Potiers et professions assimilées (produits céramiques et abrasifs)	C	Non
7322	Souffleurs, mouleurs, tailleurs, meuleurs et polisseurs de verre	C	Non
7323	Graveurs sur verre	C	Non
7324	Peintres-décorateurs sur verre et céramique, et professions assimilées	C	Non
7331	Ouvriers des métiers d'artisanat sur bois et sur des matériaux similaires	C	Non
7332	Ouvriers des métiers d'artisanat sur textile, sur cuir et sur des matériaux similaires	C	Non
7422	Ébénistes, menuisiers et professions assimilées	C	Non
7424	Vanniers, brossiers et professions assimilées	C	Non
7431	Préparateurs de fibres	C	Non
7432	Tisserands, tricoteurs et professions assimilées	C	Oui
7433	Tailleurs, couturiers, chapeliers et modistes	C	Non
7434	Fourreurs et professions assimilées	C	Non
7435	Patronniers et coupeurs du textile, du cuir et professions assimilées	C	Non

7436	Couseurs, brodeurs et professions assimilées	C	Non
7437	Tapissiers et professions assimilées	C	Oui
7441	Tanneurs, peaussiers et mégissiers	C	Non
7442	Artisans et ouvriers de la chaussure et professions assimilées	C	Non

Annexe III. LISTE DES CODES CULTURELS À 4 CHIFFRES DE LA CLASSIFICATION CITI RÉV. 3.1

Code à 4 chiffres de la classification CITI Rév.3.1	Description	Code partiel
2211	Édition de livres, brochures, œuvres musicales et autres publications	Oui
2212	Édition de journaux et périodiques	Non
2213	Édition de supports enregistrés	Non
2219	Autres activités d'édition	Non
3330	Fabrication d'horlogerie	Oui
3691	Fabrication de bijouterie et d'articles similaires	Non
3692	Fabrication d'instruments de musique	Non
5240	Commerce de détail de biens d'occasion	Oui
7221	Édition de logiciels	Oui
7240	Activités de banques de données et distribution en ligne de contenu électronique	Oui
7320	Recherche et développement expérimental en sciences sociales et humaines	Non
7430	Publicité	Oui
7494	Activités photographiques	Non
7499	Activités de services aux entreprises n.c.a.	Oui
8030	Enseignement supérieur	Oui (EDU)
8090	Autres activités d'enseignement	Oui (EDU)
9211	Production et distribution de films cinématographiques et vidéo	Non
9212	Projection de films cinématographiques	Non
9213	Production de programmes de radio et de télévision, combinée ou non avec leur diffusion	Non
9214	Activités d'art dramatique, musique et autres activités artistiques	Non
9219	Autres activités de spectacle n.c.a.	Oui
9220	Activités d'agence de presse	Non
9231	Activités de bibliothèques et archives	Non
9232	Activités des musées et préservation des sites et monuments historiques	Non
9233	Activités des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles	Non

Annexe IV. CORRESPONDANCE ENTRE LES CODES PARTIELS À 3 CHIFFRES ET À 4 CHIFFRES DE LA CLASSIFICATION CITP-08

C = Culturel

CP = Codes partiels

NC = Non culturel

PCI = Patrimoine culturel immatériel

CITP-08		CITP-08			
Code à 3 chiffres	Description	Code à 4 chiffres	Description	Domaine culturel	Culture I
231	Professeurs d'université et d'établissements d'enseignement supérieur	2310	Professeurs d'université et d'établissements d'enseignement supérieur	EDU	CP
235	Autres spécialistes de l'enseignement	2351	Spécialistes des méthodes d'enseignement	...	NC
		2352	Enseignants, éducation spécialisée	...	NC
		2353	Autres professeurs de langues	EDU	C
		2354	Autres professeurs de musique	EDU	C
		2355	Autres professeurs de disciplines artistiques	EDU	C
		2356	Formateurs en technologies de l'information	...	NC
		2359	Spécialistes de l'enseignement, non classés ailleurs	...	NC
263	Spécialistes des sciences sociales et du clergé	2631	Économistes	...	NC
		2632	Sociologues, anthropologues et professions assimilés	A	C
		2633	Philosophes, historiens et spécialistes des sciences politiques	...	NC
		2634	Psychologues	...	NC
		2635	Spécialistes du travail social	...	NC
		2636	Ministres des cultes	PCI	C
323	Praticiens des médecines traditionnelles et des médecines complémentaires	3230	Praticiens des médecines traditionnelles et des médecines complémentaires	PCI	C
341	Professions intermédiaires des services juridiques, des services sociaux et des religions	3411	Professions juridiques intermédiaires et assimilées	...	NC
		3412	Professions intermédiaires du travail social	...	NC
		3413	Professions intermédiaires des religions	PCI	C
752	Métiers qualifiés du traitement du bois, ébénistes et professions assimilées	7521	Métiers qualifiés du traitement du bois	...	NC
		7522	Ébénistes, menuisiers et professions assimilées	C	C
		7523	Régleurs et conducteurs de machines à bois	...	NC
753	Métiers qualifiés de l'habillement et professions assimilées	7531	Tailleurs, couturiers, fourreurs, modistes et chapeliers	C	C
		7532	Métiers qualifiés de la coupe de vêtements et professions assimilées	C	C
		7533	Couseurs, brodeurs et professions assimilées	C	C

7534	Tapissiers et professions assimilées	C	CP
7535	Tanneurs, peaussiers et mégissiers	C	C
7536	Cordonniers et professions assimilées	C	C

Annexe V. CORRESPONDANCE ENTRE LES CODES PARTIELS À 4 CHIFFRES DES CLASSIFICATIONS CITP-88 ET CITP-08

C = Culturel

CP = Codes partiels

NC = Non culturel

PCI = Patrimoine culturel immatériel

CITP-88	
Code à 4 chiffres	Description

1130	Chefs traditionnels et chefs de village
------	---

2139	Spécialistes de l'informatique non classés ailleurs
------	---

2310	Professeurs d'université et d'établissements d'enseignement supérieur
------	---

2359	Autres spécialistes de l'enseignement, non classés ailleurs
------	---

2460	Membres du clergé
------	-------------------

3241	Praticiens de la médecine traditionnelle
------	--

3242	Guérisseurs
------	-------------

3480	Assistants laïcs des cultes
------	-----------------------------

7311	Mécaniciens-réparateurs d'instruments de précision
------	--

CITP-08			
Code à 4 chiffres	Description	Domaine culturel	Culturel

1113	Chefs traditionnels et chefs de village	...	PCI
------	---	-----	-----

2513	Concepteurs de sites Internet et de multimédia	F	CP
2519	Concepteurs et analystes de logiciels, et concepteurs de multimédia non classés ailleurs	...	NC
2529	Spécialistes des bases de données et des réseaux d'ordinateurs non classés ailleurs	...	NC

2310	Professeurs d'université et d'établissements d'enseignement supérieur	EDU	CP
2320	Professeurs, enseignement technique et professionnel	...	NC

2353	Autres professeurs de langues	EDU	C
2354	Autres professeurs de musique	EDU	C
2355	Autres professeurs de disciplines artistiques	EDU	C
2356	Formateurs en technologies de l'information	...	NC
2359	Spécialistes de l'enseignement, non classés ailleurs	...	NC

2636	Ministres des cultes	...	PCI
------	----------------------	-----	-----

2230	Spécialistes des médecines traditionnelles et des médecines complémentaires	...	PCI
3230	Praticiens des médecines traditionnelles et des médecines complémentaires	...	PCI

3413	Professions intermédiaires des religions	...	PCI
------	--	-----	-----

3413	Professions intermédiaires des religions	...	PCI
------	--	-----	-----

3214	Techniciens de prothèses médicales et dentaires	...	NC
7311	Mécaniciens-réparateurs d'instruments de précision	C	CP

7432	Tisserands, tricoteurs et professions assimilées
-------------	--

7437	Tapissiers et professions assimilées
-------------	--------------------------------------

7318	Métiers de l'artisanat sur textile, sur cuir et sur des matériaux similaires	C	C
8152	Conducteurs de métiers mécaniques à tisser et à tricoter	...	NC

7534	Tapissiers et professions assimilées	C	CP
-------------	--------------------------------------	---	----

Annexe VI. CORRESPONDANCE ENTRE LES CODES PARTIELS À 3 CHIFFRES ET À 4 CHIFFRES DE LA CLASSIFICATION CITI RÉV.4

C = Culturel

CP = Codes partiels

NC = Non culturel

PCI = Patrimoine culturel immatériel

CITI Rév.4	
Code à 3 chiffres	Description

321	Fabrication de bijouterie et d'articles similaires
-----	--

464	Commerce de gros d'articles de ménage
-----	---------------------------------------

476	Commerce de détail d'articles pour la culture et les loisirs, en magasins spécialisés
-----	---

581	Édition de livres, revues et autres activités d'édition
-----	---

582	Édition de logiciels
-----	----------------------

711	Activités d'architecture et d'ingénierie et de conseils techniques connexes
-----	---

731	Publicité
-----	-----------

772	Location d'articles personnels ou ménagers
-----	--

853	Activités d'enseignement supérieur
-----	------------------------------------

854	Autres activités d'enseignement
-----	---------------------------------

949	Activités d'autres organisations associatives
-----	---

CITI Rév.4		
Code à 4 chiffres	Description	Culturel

3211	Fabrication de bijouterie et d'articles similaires	C
3212	Fabrication de bijouterie de fantaisie et d'articles similaires	NC

4641	Commerce de gros de textiles, habillement et chaussures	NC
4649	Commerce de gros d'autres articles de ménage	CP

4761	Commerce de détail de livres, journaux et articles de papeterie en magasins spécialisés	C
4762	Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasins spécialisés	C
4763	Commerce de détail de matériel pour le sport en magasins spécialisés	NC
4764	Commerce de détail de jeux et jouets en magasins spécialisés	NC

5811	Édition de livres	C
5812	Édition d'annuaires et de fichiers d'adresses	NC
5813	Édition de journaux, revues professionnelles, et périodiques	C
5819	Autres activités d'édition	C

5820	Édition de logiciels	CP
------	----------------------	----

7110	Activités d'architecture et d'ingénierie et de conseils techniques connexes	CP
------	---	----

7310	Publicité	CP
------	-----------	----

7721	Location d'articles pour le sport et les loisirs	NC
7722	Location de vidéocassettes et de vidéodisques	C
7729	Location d'autres articles personnels ou ménagers	NC

8530	Activités d'enseignement supérieur	CP
------	------------------------------------	----

8541	Activités d'enseignement lié aux sports et aux loisirs	NC
8542	Activités d'enseignement à caractère culturel	C
8549	Autres activités d'enseignement, n.c.a.	NC

9491	Activités d'organisations religieuses	PCI
9492	Activités d'organisations politiques	NC
9499	Activités d'autres organisations associatives, n.c.a.	NC

Annexe VII. CORRESPONDANCE ENTRE LES CODES PARTIELS À 4 CHIFFRES DES CLASSIFICATIONS CITI RÉV.3.1 ET CITI RÉV.4

C = Culturel

CP = Codes partiels

NC = Non culturel

PCI = Patrimoine culturel immatériel

CITI Rév.3.1	
Code à 4 chiffres	Description

2211	Édition de livres, brochures, œuvres musicales et autres publications
------	---

3330	Fabrication d'horlogerie
------	--------------------------

5240	Commerce de détail de biens d'occasion
------	--

7221	Édition de logiciels
------	----------------------

7240	Activités de banques de données et distribution en ligne de contenu électronique
------	--

7430	Publicité
------	-----------

7499	Activités de services aux entreprises n.c.a.
------	--

CITI Rév.4		
Code à 4 chiffres	Description	Culturel

3290	Autres activités de fabrication, n.c.a.	NC
5811	Édition de livres	C
5812	Édition d'annuaires et de fichiers d'adresses	NC

2652	Fabrication d'horlogerie	NC
3211	Fabrication de bijouterie et d'articles similaires	C
3212	Fabrication de bijouterie de fantaisie et d'articles similaires	NC
3319	Réparation d'autres matériels	NC

4774	Commerce de détail d'articles d'occasion	CP
------	--	----

5820	Édition de logiciels	CP
------	----------------------	----

5811	Édition de livres	C
5812	Édition d'annuaires et de fichiers d'adresses	NC
5813	Édition de journaux, revues professionnelles et périodiques	C
5819	Autres activités d'édition	C
5820	Édition de logiciels	CP
5920	Activités d'enregistrement du son et d'édition musicale	C
6010	Radiodiffusion	C
6020	Activités de production et de diffusion de programmes de télévision	C
6312	Portails d'entrée sur le Web	NC

7310	Publicité	CP
------	-----------	----

6399	Autres activités de services d'information, n.c.a.	C
7310	Publicité	CP
7410	Activités de conception de modèles	C
7490	Autres activités professionnelles, scientifiques et techniques, n.c.a.	NC
8211	Activités des services intégrés d'appui administratif	NC

8030	Enseignement supérieur
-------------	------------------------

8090	Autres activités d'enseignement
-------------	---------------------------------

9191	Activités d'organisations religieuses
-------------	---------------------------------------

9219	Autres activités de spectacle n.c.a.
-------------	--------------------------------------

8219	Photocopie, préparation de documents et autres activités spécialisées d'appui aux bureaux	NC
8220	Activités de centres d'appel	NC
8230	Organisation de congrès et de foires commerciales	NC
8291	Activités des agences de recouvrement et de crédit	NC
8299	Autres activités de services aux entreprises, n.c.a.	NC
8550	Activités d'appui pédagogique	NC

8530	Activités d'enseignement supérieur	CP
-------------	------------------------------------	----

8522	Activités d'enseignement secondaire technique et professionnel	NC
8542	Activités d'enseignement à caractère culturel	C
8549	Autres activités d'enseignement, n.c.a.	NC

9491	Activités d'organisations religieuses	PCI
-------------	---------------------------------------	-----

7990	Autres activités de services de réservation et activités connexes	NC
8542	Activités d'enseignement à caractère culturel, n.c.a.	C
9000	Activités créatives, arts et spectacles	C
9321	Activités des parcs d'attractions et à thèmes	NC
9329	Autres activités récréatives et de loisirs, n.c.a.	NC

Annexe VIII. DESCRIPTION DES CODES CULTURELS À 4 CHIFFRES DE LA CLASSIFICATION CITP-08

Les exemples sont issus de la Classification internationale type des professions (CITP-08).

1113 Chefs traditionnels et chefs de village (PCI)

1349 Autres cadres de direction, services spécialisés n.c.a. (partiellement culturel)

Exemples d'emplois culturels classés dans cette catégorie :

- Directeur des archives
- Directeur de galerie d'art
- Directeur de bibliothèque
- Directeur de musée

Exemple d'emplois non culturels classés dans cette catégorie :

- Directeur des services correctionnels
- Directeur de service juridique
- Commissaire de police
- Directeur de prison

2161 Architectes, bâtiment

Exemples d'emplois culturels classés dans cette catégorie :

- Architecte en bâtiment
- Architecte d'intérieur

2162 Architectes paysagistes

Exemples d'emplois culturels classés dans cette catégorie :

- Architecte paysagiste

2163 Concepteurs modélistes de produits et de vêtements

Exemples d'emplois culturels classés dans cette catégorie :

- Créateur de costumes
- Créateur de mode
- Concepteur industriel
- Créateur en joaillerie

2164 Urbanistes et ingénieurs de la circulation routière

Exemples d'emplois culturels classés dans cette catégorie :

- Spécialiste de l'aménagement du territoire
- Urbaniste

2165 Cartographes et géomètres

Exemples d'emplois culturels classés dans cette catégorie :

- Ingénieur en topographie aérienne
- Géomètre du cadastre
- Cartographe
- Géomètre topographe
- Photogrammètre

2166 Concepteurs graphiques, multimédia - graphistes

Exemples d'emplois culturels classés dans cette catégorie :

- Dessinateur d'animation
- Créateur publicitaire
- Concepteur de jeux vidéo
- Artiste du numérique
- Concepteur graphique
- Illustrateur
- Concepteur multimédia
- Graphiste pour l'édition
- Graphiste Web

2230 Spécialistes des médecines traditionnelles et des médecines complémentaires (PCI)

Exemples d'emplois culturels classés dans cette catégorie :

- Acupuncteur
- Praticien ayurvédique
- Praticien de la phytothérapie chinoise
- Homéopathe
- Naturopathe
- Praticien de la médecine unani

2310 Professeurs d'université et d'établissements d'enseignement supérieur (partiellement culturel)

Exemples d'emplois culturels classés dans cette catégorie :

- Maître de conférences dans le domaine culturel
- Professeur d'université dans le domaine culturel
- Chargé de cours à l'université dans le domaine culturel
- Chargé de travaux dirigés à l'université dans le domaine culturel

2353 Autres professeurs de langues

Exemples d'emplois culturels classés dans cette catégorie :

- Professeur spécialisé dans les cours intensifs de langue
- Professeur spécialisé dans les cours de langue pratique
- Professeur de langue seconde

2354 Autres professeurs de musique

Exemples d'emplois culturels classés dans cette catégorie :

- Professeur de guitare (cours particulier)
- Professeur de piano (cours particulier)
- Professeur de chant (cours particulier)
- Professeur de violon (cours particulier)

2355 Autres professeurs de disciplines artistiques

Exemples d'emplois culturels classés dans cette catégorie :

- Professeur de danse (cours particulier)
- Professeur de théâtre (cours particulier)
- Professeur de peinture (cours particulier)
- Professeur de sculpture (cours particulier)

2431 Spécialistes de la publicité et de la commercialisation (partiellement culturel)

Exemples d'emplois culturels classés dans cette catégorie :

- Spécialiste publicitaire

Exemple d'emplois non culturels classés dans cette catégorie :

- Spécialiste du marketing
- Analyste d'études de marché

2513 Concepteurs de sites Internet et de multimédia (partiellement culturel)

Exemples d'emplois culturels classés dans cette catégorie :

- Programmeur d'animations
- Programmeur de jeux vidéo
- Programmeur multimédia

Exemple d'emplois non culturels classés dans cette catégorie :

- Développeur Internet
- Architecte de sites Web
- Développeur de sites Web

2621 Archivistes paléographes et conservateurs de musée

Exemples d'emplois culturels classés dans cette catégorie :

- Archiviste
- Conservateur de galerie d'art
- Conservateur de musée
- Gestionnaire des archives

2622 Bibliothécaires, documentalistes et professions assimilées

Exemples d'emplois culturels classés dans cette catégorie :

- Bibliographe
- Catalographe
- Bibliothécaire

2632 Sociologues, anthropologues et professions assimilées

Exemples d'emplois culturels classés dans cette catégorie :

- Anthropologue
- Archéologue
- Ethnologue
- Géographe
- Sociologue

2636 Ministres des cultes (PCI)

Exemples d'emplois culturels classés dans cette catégorie :

- Bonze
- Imam
- Ministre du culte
- Pujari
- Prêtre
- Rabbin

2641 Auteurs et autres écrivains

Exemples d'emplois culturels classés dans cette catégorie :

- Auteur
- Editeur de livres
- Essayiste
- Indexeur
- Rédacteur multimédia
- Romancier
- Dramaturge
- Poète
- Scénariste
- Rédacteur de discours
- Écrivain

2642 Journalistes

Exemples d'emplois culturels classés dans cette catégorie :

- Journaliste

- Rédacteur en chef
- Reporter de la presse écrite
- Journaliste sportif
- Secrétaire de rédaction
- Réalisateur de journaux télévisés ou radiophoniques
- Reporter à la télévision ou à la radio

2643 Traducteurs, interprètes et linguistes

Exemples d'emplois culturels classés dans cette catégorie :

- Interprète
- Lexicographe
- Philologue
- Interprète en langue des signes
- Sous-titreur
- Traducteur
- Traducteur-réviseur

2651 Artistes plasticiens

Exemples d'emplois culturels classés dans cette catégorie :

- Dessinateur de bandes dessinées
- Céramiste d'art
- Illustrateur
- Restaurateur de tableaux
- Peintre portraitiste
- Sculpteur

2652 Compositeurs, musiciens et chanteurs

Exemples d'emplois culturels classés dans cette catégorie :

- Meneur de groupe de musique
- Compositeur
- Instrumentiste
- Chef d'orchestre
- Musicien de boîte de nuit
- Chanteur de boîte de nuit
- Orchestrateur
- Chanteur
- Musicien de rue
- Chanteur de rue

2653 Danseurs et chorégraphes

Exemples d'emplois culturels classés dans cette catégorie :

- Chorégraphe
- Danseur de ballet
- Danseur de boîte de nuit
- Danseur de rue

2654 Metteurs en scène de cinéma, de théâtre et d'autres spectacles

Exemples d'emplois culturels classés dans cette catégorie :

- Réalisateur de documentaires
- Monteur de films
- Réalisateur de films
- Directeur de la photographie
- Directeur de scène
- Directeur technique
- Directeur technique pour la télévision ou la radio
- Producteur de théâtre

2655 Acteurs

Exemples d'emplois culturels classés dans cette catégorie :

- Acteur
- Mime
- Conteur

2656 Annonceurs-présentateurs de radio, de télévision et autres médias

Exemples d'emplois culturels classés dans cette catégorie :

- Animateur-présentateur de radio
- Animateur-présentateur de télévision
- Présentateur de journaux
- Présentateur sportif

2659 Artistes créateurs et exécutants n.c.a.

Exemples d'emplois culturels classés dans cette catégorie :

- Acrobate
- Trapéziste
- Clown
- Hypnotiseur
- Magicien
- Marionnettiste
- Humoriste, seul en scène
- Ventriloque

3118 Dessinateurs industriels

Exemples d'emplois culturels classés dans cette catégorie :

- Dessinateur industriel
- Illustrateur technique

3230 Praticiens des médecines traditionnelles et des médecines complémentaires (PCI)

Exemples d'emplois culturels classés dans cette catégorie :

- Thérapeute acupuncteur
- Thérapeute ayurvédique
- Rebouteurs
- Herboriste
- Thérapeute homéopathe
- Thérapeute spécialisé dans les Gua Sha et ventouses
- Guérisseur
- Chaman

3413 Professions intermédiaires des religions (PCI)

Exemples d'emplois culturels classés dans cette catégorie :

- Guérisseur par la foi
- Prédicateur laïc
- Moine
- Religieuse

3431 Photographes

3432 Décorateurs et designers d'intérieurs

Exemples d'emplois culturels classés dans cette catégorie :

- Décorateur d'étalages
- Décorateur d'intérieurs
- Concepteur de décors
- Agenceur
- Décorateur de vitrines

3433 Techniciens de galeries d'art, de musées et de bibliothèques

Exemples d'emplois culturels classés dans cette catégorie :

- Technicien de galerie d'art
- Technicien de bibliothèque
- Technicien de musée
- Taxidermiste

3434 Chefs cuisiniers (PCI)

Exemples d'emplois culturels classés dans cette catégorie :

- Chef principal
- Chef cuisinier
- Directeur des cuisines
- Chef pâtissier
- Saucier
- Second de cuisine

3435 Autres professions intermédiaires de la culture et de la création artistique

Exemples d'emplois culturels classés dans cette catégorie :

- Artiste sur corps
- Régisseur de plateau (radiotélévision)
- Éclairagiste
- Coordinateur des programmes (radiotélévision)
- Souffleur
- Accessoiriste de plateau (radiotélévision)
- Scripte
- Technicien d'effets spéciaux
- Régisseur de scène
- Technicien de scène
- Coordinateur des cascades
- Cascadeur
- Tatoueur
- Technicien de théâtre
- Costumier de théâtre
- Figurant

4411 Employés de bibliothèque

Exemples d'emplois culturels classés dans cette catégorie :

- Employé de bibliothèque
- Aide-bibliothécaire

7311 Mécaniciens-réparateurs d'instruments de précision (partiellement culturel)

Exemples d'emplois culturels classés dans cette catégorie :

- Horloger

Exemple d'emplois non culturels classés dans cette catégorie :

- Fabricant d'instruments de météorologie
- Réparateur d'appareils photographiques
- Mécanicien en instruments de chirurgie

7312 Facteurs et accordeurs d'instruments de musique

Exemples d'emplois culturels classés dans cette catégorie :

- Réparateur de cuivres
- Accordeur de pianos
- Luthier
- Facteur d'instruments à vent

7313 Joailliers et orfèvres

Exemples d'emplois culturels classés dans cette catégorie :

- Emailleur (joaillerie)
- Orfèvre
- Joaillier
- Sertisseur
- Orfèvre en argenterie

7314 Potiers et professions assimilées (produits céramiques et abrasifs)

Exemples d'emplois culturels classés dans cette catégorie :

- Mouleur de meules abrasives
- Mouleur de briques et de tuiles
- Potier
- Tourneur de porcelaine
- Modeleur de porcelaine

7315 Souffleurs, mouleurs, tailleurs, meuleurs et polisseurs de verre

Exemples d'emplois culturels classés dans cette catégorie :

- Souffleur de verre
- Coupeur de verre
- Finisseur de verre
- Meuleur de verre

7316 Peintres d'enseignes, peintres-décorateurs et graveurs

Exemples d'emplois culturels classés dans cette catégorie :

- Graveur au burin sur verre
- Graveur à l'eau forte sur verre
- Émailleur sur verre
- Peintre décorateur
- Peintre d'enseignes

7317 Métiers de l'artisanat sur bois et sur des matériaux similaires

Exemples d'emplois culturels classés dans cette catégorie :

- Vannier
- Brossier
- Artisan tresseur de roseaux
- Vannier d'ameublement
- Artisan sur bois

7318 Métiers de l'artisanat sur textile, sur cuir et sur des matériaux similaires

Exemples d'emplois culturels classés dans cette catégorie :

- Artisan du tapis
- Haut-licier (tapis)
- Tisserand (métier à main)
- Tricoteur
- Artisan maroquinier
- Rentreur de chaîne à la machine
- Peigneur de fibres textiles
- Etireur de fibres textiles
- Bancbrocheur de fibres textiles
- Artisan du textile
- Fileur

7319 Métiers de l'artisanat non classés ailleurs

Exemples d'emplois culturels classés dans cette catégorie :

- Artisan cirier
- Fabricant de jouets en métal
- Artisan (articles en pierre)

7522 Ébénistes, menuisiers et professions assimilées

Exemples d'emplois culturels classés dans cette catégorie :

- Ebéniste
- Menuisier-ébéniste
- Charron
- Modeleur sur bois

7531 Tailleurs, couturiers, fourreurs, modistes et chapeliers

Exemples d'emplois culturels classés dans cette catégorie :

- Couturier
- Fourreur
- Chapelier
- Modiste

7532 Métiers qualifiés de la coupe de vêtements et professions assimilées

Exemples d'emplois culturels classés dans cette catégorie :

- Patronnier d'articles en fourrure
- Coupeur de vêtements
- Patronnier-gradeur
- Coupeur de gants

7533 Couseurs, brodeurs et professions assimilées

Exemples d'emplois culturels classés dans cette catégorie :

- Brodeur
- Couseur
- Confectionneur de parapluies

7534 Tapissiers et professions assimilées (partiellement culturelle)

Exemples d'emplois culturels classés dans cette catégorie :

- Tapissier d'ameublement

Exemple d'emplois non culturels classés dans cette catégorie :

- Fabricant de garnitures orthopédiques
- Matelassier
- Sellier automobile

7535 Tanneurs, peaussiers et mégissiers

Exemples d'emplois culturels classés dans cette catégorie :

- Mégissier
- Trieur-classeur de peaux
- Tanneur

7536 Cordonniers et professions assimilées

Exemples d'emplois culturels classés dans cette catégorie :

- Cordonnier
- Sellier
- Bottier

Exemple d'emplois non culturels classés dans cette catégorie :

- Cordonnier orthopédique

Annexe IX. DESCRIPTION DES CODES CULTURELS À 4 CHIFFRES DE LA CLASSIFICATION CITI Rév.4

Les descriptions sont issues de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique Révision 4 (CITI Rév.4).

3211 Fabrication de bijouterie et d'articles similaires

Cette classe comprend les activités suivantes :

- production de perles fines travaillées
- production de pierres précieuses et semi-précieuses travaillées, y compris la fabrication de pierres de qualité industrielle, et de pierres précieuses et semi-précieuses synthétiques ou reconstituées
- travail du diamant
- fabrication de bijoux en métaux précieux ou en métaux communs plaqués de métaux précieux, en pierres précieuses ou semi-précieuses ou d'autres matières
- orfèvrerie en métaux précieux ou en métaux communs plaqués de métaux précieux : vaisselle plate et creuse, articles de toilette, articles de bureau, articles à usage religieux, etc.
- fabrication d'articles techniques ou de laboratoire en métal précieux (sauf instruments ou parties d'instruments) : creusets, spatules, anodes d'électroplacage, etc.
- fabrication de bracelets de montres et de porte-cigarettes en métaux précieux
- fabrication de pièces de monnaie, y compris celles qui ont cours officiel même en métal précieux.
- gravure sur objets personnels en métaux précieux ou métaux communs

3220 Fabrication d'instruments de musique

Cette classe comprend les activités suivantes :

- fabrication d'instruments à cordes
- fabrication d'instruments à corde à clavier, y compris les pianos mécaniques
- fabrication d'orgues à tuyaux et claviers, y compris les harmoniums et instruments similaires à clavier et à anches libres métalliques
- fabrication d'accordéons et d'instruments similaires, y compris les harmoniums à bouche
- fabrication d'instruments à vent
- fabrication d'instruments de musique à percussion
- fabrication d'instruments de musique dont le son est produit par des moyens électroniques
- fabrication de boîtes à musique, orgues mécaniques, calliopes, etc.
- fabrication de parties et accessoires d'instruments : métronomes, diapasons métalliques, cartes, disques et rouleaux pour instruments mécaniques automatiques, etc.
- fabrication de sifflets, de cornes d'appel et autres instruments analogues d'appel ou de signalisation à bouche

4649 Commerce de gros d'autres articles de ménage (partiellement culturel)

Cette classe comprend les activités suivantes :

- commerce de gros d'appareils électroniques grand public : lecteurs et enregistreurs de CD et DVD, matériel stéréo, consoles de jeux vidéo
- commerce de gros d'articles en papier, livres, revues et journaux
- commerce de gros de cassettes audio et vidéo enregistrées, de CD et DVD enregistrés
- commerce de gros de montres, horloges et bijouterie
- commerce de gros d'instruments de musique, de jeux et de jouets, d'articles de sport

Activités non culturelles :

- commerce de gros de meubles de maison
- commerce de gros d'appareils électroménagers
- commerce de gros d'appareils électroniques grand public : appareils de radio et télévision
- commerce de gros d'appareils d'éclairage
- commerce de gros d'articles de coutellerie
- commerce de gros de verrerie et d'articles en porcelaine
- commerce de gros d'articles en bois, en osier et en liège, etc.
- commerce de gros de produits et d'articles pharmaceutiques et médicaux
- commerce de gros de parfumerie, de produits de beauté et de savons
- commerce de gros de bicyclettes et de leurs parties et accessoires

- commerce de gros d'articles photographiques et optiques (par exemple : lunettes de soleil, jumelles, loupes)
- commerce de gros d'articles en cuir et accessoires de voyage

4761 Commerce de détail de livres, journaux et articles de papeterie en magasins spécialisés

Cette classe comprend les activités suivantes :

- Commerce de détail de livres de toutes catégories
- Commerce de détail de journaux et articles de papeterie
- Commerce de détail de fournitures de bureau telles que stylos, crayons, papier, etc.

4762 Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasins spécialisés

Cette classe comprend les activités suivantes :

- commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasins spécialisés
- commerce de détail de cassettes vidéo et de DVD
- commerce de détail de cassettes et disques vierges

4774 Commerce de détail d'articles d'occasion (partiellement culturel)

Cette classe comprend les activités suivantes :

- commerce de détail de livres d'occasion
- activités d'établissements de vente aux enchères (vente au détail)
- commerce de détail d'antiquités

Activités non culturelles :

- commerce de détail d'autres articles d'occasion

5811 Édition de livres

Cette classe comprend les activités suivantes :

- édition de livres, brochures, dépliants et publications similaires, y compris l'édition de dictionnaires et d'encyclopédies
- édition d'atlas, de cartes et de graphiques
- édition de livres-cassettes
- édition d'encyclopédies, etc., en CD-ROM

5813 Édition de journaux, revues professionnelles et périodiques

Cette classe comprend les activités suivantes :

- édition de journaux, y compris les journaux de publicité
- édition de périodiques, revues professionnelles, y compris des programmes de radio et de télévision

L'édition peut se faire sous forme imprimée ou électronique, y compris sur Internet.

5819 Autres activités d'édition

Cette classe comprend les activités suivantes :

- édition (y compris en ligne) de: catalogues, photos, gravures et cartes postales, cartes de vœux, formulaires, affiches, reproduction d'œuvres d'art, matériel publicitaire, autres imprimés
- publication de statistiques ou d'autres informations en ligne

5820 Édition de logiciels (partiellement culturel)

Cette classe comprend les activités suivantes :

- édition de logiciels prêts à l'emploi (non personnalisés): jeux électroniques pour toutes les plates-formes

Activités non culturelles :

- édition de logiciels prêts à l'emploi (non personnalisés): systèmes d'exploitation, application au monde des affaires et autres applications

5911 Activités de production de films cinématographiques et vidéo, et de programmes de télévision

Cette classe comprend les activités suivantes :

— production de films cinématographiques et vidéo, et de programmes de télévision (y compris la publicité)

5912 Activités consécutives à la production de films cinématographiques et vidéo, et de programmes de télévision

Cette classe comprend les activités suivantes :

— activités consécutives à la production telles que: correction de textes, titrage, sous-titrage, crédits, sous-titrage, graphiques produits par ordinateur, animation et effets spéciaux, transferts de films/bande
— activités de laboratoires de films cinématographiques et activités de laboratoires spéciaux pour la production de dessins animés: développement de films cinématographiques, reproduction de films pour distribution en salles
— conservation d'images vidéo des cinémathèques, etc.

5913 Activités de distribution de films cinématographiques et vidéo, et de programmes de télévision

Cette classe comprend les activités suivantes :

— distribution de films, vidéocassettes, DVD et productions similaires à des salles de cinéma, réseaux et chaînes de télévision et exposants
— acquisition de droits de distribution pour films, vidéocassettes, CD et DVD

5914 Activités de projection de films cinématographiques

Cette classe comprend les activités suivantes :

— projection de films cinématographiques ou de bandes vidéo dans des salles de cinéma, en plein air ou d'autres installations de projection
— activités des cinéclubs

5920 Activités d'enregistrement du son et d'édition musicale

Cette classe comprend les activités suivantes :

— production d'enregistrements sonores originaux tels que bandes et CD
— activités de services d'enregistrement sonore en studio ou ailleurs, y compris la production de programmes enregistrés (non directs) de radio, audio pour films, télévision, etc.
— publications musicales, par exemple activités de: acquisition et enregistrement des droits d'auteur pour ces compositions musicales, promotion, autorisation et utilisation de ces compositions sous forme d'enregistrements, pour la radio, la télévision, le cinéma, les productions en direct, sous forme imprimée ou autre, distribution d'enregistrements sonores à des grossistes, à des détaillants ou directement au public
— publication de compositions musicales et de partitions

6010 Radiodiffusion

Cette classe comprend les activités suivantes :

— diffusion de signaux sonores par l'intermédiaire de studios et d'installations de radiodiffusion pour transmettre des programmes vocaux au public, à des associés ou à des abonnés
— activités des réseaux radiophoniques, par exemple l'organisation et la transmission de programmes vocaux à des associés ou à des abonnés sur les ondes, par câble ou satellite
— activités de radiodiffusion par Internet (stations de radio sur Internet)
— radiodiffusion de données intégrées

6020 Activités de production et de diffusion de programmes de télévision

Cette classe comprend les activités suivantes :

— programmation de canaux vidéo à la demande
— radiodiffusion de données intégrées à la télédiffusion

6391 Activités d'agence de presse

Cette classe comprend les activités suivantes :

— activités des syndicats et des agences de presse communiquant aux médias des informations, des photos et des reportages

6399 Autres activités de services d'information, n.c.a.

Cette classe comprend les activités suivantes :

- services d'informations téléphoniques
- services de recherche d'information sous contrat ou à la commission
- services de veille médiatique

7110 Activités d'architecture et d'ingénierie et de conseils techniques connexes (partiellement culturel)

Cette classe comprend les activités suivantes :

- activités de conseil en matière d'architecture: conception et établissement de plans de bâtiments, urbanisme et architecture paysagère

Activités non culturelles :

- études techniques (application de lois physiques et de principes d'ingénierie à la conception de machines, d'équipements, d'instruments, de structures, de procédés et de systèmes) et activités de consultants pour : conception de machine et d'installations industrielles, projets ayant trait au génie civil, au génie hydraulique, à la technique du trafic, projets d'exploitation des ressources hydrauliques, élaboration de projets ayant trait au génie électrique et électronique, au génie minier, au génie chimique, au génie mécanique, au génie industriel et au génie de systèmes, au génie de sécurité, gestion de projets de construction
- élaboration de projets utilisant les techniques de la climatisation, de la réfrigération, de l'assainissement, de la lutte contre la pollution, du génie acoustique, etc.
- études géologiques, géophysiques et sismiques
- activités de levés géodésiques: activités de levés topographiques et de démarcation, activités de levés hydrologiques, activités de levés de la structure du sous-sol, activités d'information cartographiques et spatiales

7220 Recherche-développement expérimental en sciences sociales et humaines

Cette classe comprend les activités suivantes :

- recherche-développement en sciences sociales
- recherche-développement en sciences humaines
- recherche-développement multidisciplinaire, principalement en sciences sociales et en sciences humaines

7310 Publicité (partiellement culturel)

Cette classe comprend les activités suivantes :

- création et réalisation de campagnes publicitaires : création et placement de publicités dans des journaux et périodiques, à la radio et à la télévision, sur Internet et d'autres médias, création et placement de publicités extérieures, par exemple panneaux publicitaires, bulletins, stands, conception de salles d'exposition, affichage sur les automobiles, les autobus, etc., représentation des médias, c'est-à-dire vente de temps et d'espace pour divers médias demandant la publicité, publicité aérienne, distribution et livraison de matériel de publicité ou d'échantillons, location d'emplacements à des fins publicitaires sur panneaux d'affichage, etc., création d'étalages et autres supports et structures d'affichage

Activités non culturelles :

- exécution de campagnes commerciales et fourniture d'autres services de publicité visant à attirer et retenir les clients: promotion des produits, commercialisation en point de vente, publicité par correspondance, consultation en matière de commercialisation

7410 Activités de conception de modèles

Cette classe comprend les activités suivantes :

- création de modèles pour les articles textiles, articles d'habillement, chaussures, bijoux, meubles, objets de décoration intérieure et articles de mode, ainsi que d'autres articles personnels ou domestiques
- études industrielles : création et perfectionnement de modèles et de caractéristiques techniques qui favorisent l'utilisation, la valeur et la présentation de produits, y compris le choix des matériaux, la construction, le fonctionnement, la forme, la couleur, la finition du produit, compte tenu de la clientèle et de ses besoins, de la sécurité, de l'attrait commercial et de l'efficacité en matière de production, de distribution, d'utilisation et d'entretien
- activités de concepteurs graphiques
- activités d'architectes d'intérieur

7420 Activités photographiques

Cette classe comprend les activités suivantes :

- production photographique réalisée à titre commercial ou privé : photos de passeport, de classe, de mariage, etc., photos publicitaires, d'édition, de mode, à des fins immobilières ou touristiques, photographie aérienne, enregistrement d'événements sur bandes magnétoscopiques : mariages, réunions, etc.
- traitement de films: développement, tirage et agrandissement des photos et films réalisés par les clients ou ciné-films, laboratoires de développement de films et de tirage de photos, boutique de développement de pellicules en une heure (qui ne font pas partie des, magasins de vente d'appareils photos), montage de diapositives, copie et restauration ou retouche de photographies
- activités de reporters-photographes
- l'élaboration de microfiches

7722 Location de vidéocassettes et de vidéodisques

Cette classe comprend les activités suivantes :

- location de vidéocassettes, de vidéodisques, de CD, de DVD, etc.

8530 Activités d'enseignement supérieur (partiellement culturel)

Cette classe comprend les activités suivantes :

- enseignement post-secondaire (niveau du premier cycle de l'enseignement supérieur) en arts
- premier niveau d'enseignement post-secondaire (niveau du deuxième cycle de l'enseignement supérieur) [ne conduisant pas à un diplôme de recherche spécialisée] en arts
- deuxième niveau d'enseignement post-secondaire (niveau du troisième cycle de l'enseignement supérieur) [conduisant à un diplôme de recherche spécialisée] en arts
- écoles d'arts du spectacle qui dispensent un enseignement supérieur

8542 Activités d'enseignement à caractère culturel, n.c.a.

Cette classe comprend les activités suivantes :

- leçons de piano et autres enseignements musicaux
- cours d'art
- cours de danse et activités des écoles de danse
- écoles d'art dramatique (sauf les conservatoires)
- écoles des beaux-arts (sauf de type universitaire)
- écoles des arts du spectacle (sauf de type universitaire)
- écoles de photographie (sauf commerciales)

9000 Activités créatives, arts et spectacles

Cette classe comprend les activités suivantes :

- production de représentations théâtrales, de concerts et d'opéras ou de ballets et autres productions de scène: activités de groupes, de compagnies de cirque, d'orchestres symphoniques ou autres formations musicales, activités individuelles d'artistes, tels que les auteurs, acteurs, metteurs en scène, musiciens, conférenciers ou orateurs, décorateurs de théâtre, etc.
- exploitation de salle de théâtre et de concerts et d'autres installations pour la production de spectacles
- activités des sculpteurs, peintres, caricaturistes, graveurs d'art au burin et à l'eau forte, etc.
- activités d'écrivains sur tous les sujets, y compris les ouvrages de fiction, les ouvrages techniques, etc.
- activités de journalistes indépendants
- restauration d'œuvres d'art telles que les tableaux, etc.
- activités de producteurs ou d'entrepreneurs pour des événements artistiques en direct, avec ou sans installations

9101 Activités des bibliothèques et archives

Cette classe comprend les activités suivantes :

- activités de documentation et d'information de toutes sortes exercées par les bibliothèques: salles de lecture, auditoriums et médiathèques, archives publiques fournissant des services au public ou à une clientèle particulière, par exemple, les étudiants, chercheurs, membres ainsi que la gestion des archives publiques : organisation d'une collection, même spécialisée, catalogue de collections, prêt et conservation de livres, cartes géographiques, revues

périodiques, films, disques, bandes, œuvres d'art, etc., activités de recherche pour répondre à des demandes d'information, etc.

— photothèques et services connexes

9102 Activités des musées et exploitation des sites et monuments historiques

Cette classe comprend les activités suivantes :

— exploitation de tous types de musées : musées d'art, d'orfèvrerie, de meubles, de costumes, de céramique, d'argenterie, musées d'histoire naturelle, des sciences et des techniques, musées d'histoire, y compris les musées militaires, autres musées spécialisés, musées en plein air

— gestion et préservation de sites et monuments historiques

9103 Activités des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles

Cette classe comprend les activités suivantes :

— administration des jardins botaniques et zoologiques, y compris les zoos pour enfants

— administration de réserves naturelles, y compris la protection de la flore et de la faune sauvage, etc.